



ANTENNE
RÉGION VALAIS ROMAND

RAPPORT 2023

INDEX



PRÉAMBULE		3	
PORTRAIT:	Critères d'action	4	
	Stratégie 2022-25	6	
	Bénéficiaires et financement	7	
	Partenariat	8	
	Comité	9	
	Ressources humaines	10	
PROJETS 2023-24:	Planification territoriale	14	
	Gouvernance numérique	30	
	Tourisme et culture	36	
	Prospective	42	
COMPTES 2023		54	
REMERCIEMENTS		57	



PRÉAMBULE

Dans un monde en perpétuelle évolution, marqué par l'émergence de nouvelles technologies, **il est essentiel de souligner l'importance fondamentale des relations humaines**. Comme l'a si bien exprimé une intelligence artificielle (IA) que nous avons configurée pour réfléchir avec nous: «Dans un monde constamment en mouvement, où la technologie et la globalisation semblent régner en maîtres, il est vital de rappeler l'importance intemporelle des liens humains. Au-delà des avancées technologiques qui rapprochent les distances géographiques, **ce sont les liens humains qui tissent la trame de nos vies, donnant sens et profondeur à notre existence.**»

Cette réflexion, bien que générée par une IA «non intelligente» dans les faits, capte parfaitement l'esprit de la mission de l'Antenne. Nous croyons fermement en la puissance des interactions humaines et nous nous réjouissons de chaque opportunité de rencontre, en particulier lors de nos assemblées générales et autres séances en présentiel. Ces moments sont le théâtre d'un engagement sans faille de votre part, confirmant l'importance de notre travail commun.

En reconnaissance de votre implication, nous avons cherché à rendre ce rapport d'activité aussi accessible et concis que possible. **Grâce à un surlignage, vous pouvez saisir rapidement les temps forts et les réalisations majeures de 2023. Votre temps est précieux, et nous sommes attentifs à l'optimiser lors de nos échanges et dans la présentation de nos actions.**

Grâce à votre soutien, **nous continuons de tisser des liens forts et significatifs avec vous.** Merci de nous aider à faire de notre vision une réalité tangible, jour après jour. Avec toute notre reconnaissance.



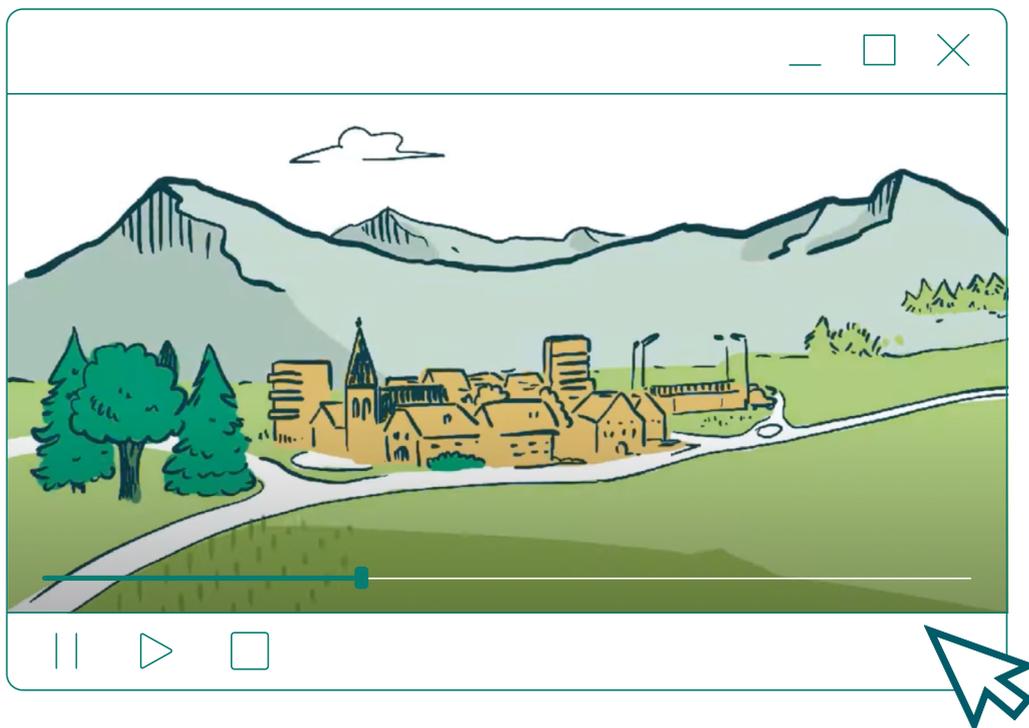


PORTRAIT

L'Antenne Région Valais romand (l'Antenne) est un **centre de compétences et de prestations au service des collectivités publiques**. Notre objectif est d'utiliser notre réseau et notre expérience quotidiennement enrichis afin d'apporter une plus-value aux habitantes et habitants du Valais romand.

Des projets arrivent à terme, d'autres naissent. C'est notre quotidien. Nous nous efforçons, jour après jour, de soutenir la mise en place de processus souvent complexes; de la planification territoriale à la gestion numérique, en passant par la mobilité et la mise en valeur de notre canton au travers du tourisme et de la culture afin de faire voyager les publics ainsi que d'autres actions prospectives.

Découvrez notre vidéo explicative :





1 Critères d'action

L'Antenne peut entrer en matière lorsque le projet est :

- I intercommunal;
- II d'importance régionale;
- III répliquable.

Ses prestations sont structurées selon quatre objectifs :

- I favoriser un développement territorial cohérent;
- II soutenir les communes selon leurs besoins en digitalisation;
- III renforcer la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand;
- IV accroître la capacité des communes à exécuter leurs tâches et à lancer des projets de développement d'intérêt régional.





2 Stratégie 2022-25

Face à l'importance des enjeux digitaux actuels, l'Antenne a décidé d'ajouter la gouvernance numérique – ciblée pour les communes du Valais romand – à ses domaines de compétences soit la planification territoriale, le tourisme et la culture ainsi que la prospective.

L'Antenne Région Valais romand veut conserver et développer son expertise dans ses axes stratégiques. Les outils transversaux que sont le digital et l'intelligence collective, utilisés dans leur pleine potentialité, permettront d'assurer un haut niveau de soutien aux communes dans les défis actuels et à venir.

Afin de naviguer et d'obtenir les informations les plus à jour possibles, la **stratégie 2022-25** [revêt un format numérique interactif, simple et efficace.](#)



L'intégralité de cette stratégie est consultable sur notre site internet: regionvalaisromand.ch [↗](#).



3 Bénéficiaires et financement

L'Antenne met ses compétences pluridisciplinaires au service des communes du Valais romand, réparties en huit districts. Le Valais romand compte 59 communes (63 en 2020), plus de 271'586 habitants au 31.12.2022, 909 élus membres de conseils communaux ou généraux ainsi que des centaines d'entreprises, représentant plus de 125'000 emplois.

Le fonctionnement de l'Antenne est financé solidairement par les communes du Valais romand et par des mandats de prestations avec le Canton, pour le service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (**SETI**) , le service du développement territorial (**SDT**) , le service de la mobilité (**SDM**)  ainsi que le service de l'administration numérique (SAN). Ces mandats permettent d'intensifier le soutien aux développements de projets en faveur des communes. Plusieurs mandats de prestations ont aussi été conclus – entre autres – avec **l'Agglo Valais central** , **l'Agglo et PDi du Coude du Rhône** , et les Districts de Martigny, Saint-Maurice, Monthey et Entremont.



Situation 2023: 59 communes du Valais romand réparties en 8 districts



4 Partenariat

Promotion économique Valais regroupe les acteurs économiques du Canton et met à disposition un éventail de prestations professionnelles et personnalisées dans les domaines de l'innovation, de la création d'entreprise, du développement des affaires, des aides financières, de la valorisation de nouvelles technologies, du réseautage ou de l'implantation d'entreprises en Valais. En tant que partenaire, l'Antenne soutient également l'économie régionale par un travail de mise en réseau. Elle agit comme porte d'entrée pour les aides financières relevant de la Politique Régionale, plus spécifiquement dans le domaine du tourisme.





5 Comité

Le comité de l'Antenne se compose de neuf (maximum onze) membres: un représentant du Canton, un représentant pour chacun des huit districts auxquels s'ajoutent éventuellement deux représentants de l'économie privée en cas de partenariat.

M. Philippe Varone, président de Sion et président de l'Antenne

M. Joachim Rausis, président d'Orsières et vice-président de l'Antenne

M. Pierre Berthod, président de Sierre

M. Bernard Bruttin, président de Mont-Noble

M. Stéphane Coppey, président de Monthey

M. Olivier Cottagnoud, président de Vétroz

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, présidente de Martigny

Mme Aurélie Défago, aménagiste au service cantonal du développement territorial et représentante du Canton

M. Florian Piasenta, président de Salvan



De gauche à droite: M. Philippe Varone, M. Florian Piasenta, M. Joachim Rausis, Mme Aurélie Défago, M. Bernard Bruttin, Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz, M. Stéphane Coppey, M. Olivier Cottagnoud, M. Pierre Berthod.



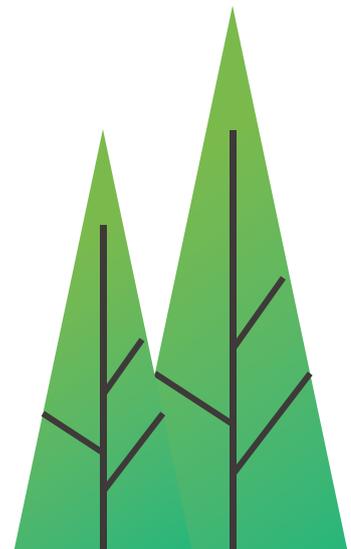
6 Ressources humaines

L'Antenne évolue avec son temps, toujours à l'écoute des besoins et des enjeux des collectivités publiques. Pour mener à bien les projets, elle peut compter sur une équipe dynamique de quatorze collaboratrices et collaborateurs expérimentés (situation au 31 décembre 2023), dont un poste de stage à 80%.

Formation continue

L'Antenne favorise la formation continue et le perfectionnement professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs. En 2023, deux formations internes ont été organisées afin de favoriser la dynamique d'équipe ainsi que pour s'approprier les nouveaux outils digitaux. En sus, selon les besoins individuels, les membres de l'équipe ont pu bénéficier des formations dispensées par le Canton du Valais.

Afin de permettre à chacune et chacun de développer ses connaissances dans la deuxième langue cantonale, un programme d'échange linguistique est en place en collaboration avec Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis (**RWO**) . Ce programme appelé «Tandem» rencontre un franc succès et permet d'échanger régulièrement sur des projets en cours.





Grégory Carron (100%) Directeur

- Direction et stratégie générale
- Finances et ressources humaines
- Nouvelle Politique Régionale (NPR)
- Stratégie des communes dites «PSRM»
- Stratégies touristiques
- Valais4you – Vivre et travailler en Valais
- Conférences des Présidents
- Fondation Carbon Free Valais
- Veille légale
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Tristan Larpin (100%) Spécialiste en développement territorial

- Chablais Agglo (0.2 EPT)
- PDi du Domaine skiable des Portes du Soleil Suisse
- PDi Entremont
- PDi Haut-Lac
- Zones d'activités économiques
- RSIC ancienne raffinerie / La Charbonnière – Enclos
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Valentine Barras (80%) 8 mois Mathilde Ley (80%) 4 mois Stagiaire en développement territorial et mobilité

- Période de formation
- Soutien aux projets
- Acquisition d'expérience

Frank Michellod (100%) Assistant de direction

- Soutien à la direction
- Secrétariats d'importance régionale
- Soutien à l'administration générale
- Rétrocession des déchets urbains
- Coordination de la collecte des déchets spéciaux des ménages privés

Léonard Evéquoz (100%) Directeur adjoint

- Soutien au directeur et stratégie générale
- Supervision des projets d'agglomération (PA) et des Plans Directeurs intercommunaux (PDi)
- Chablais Agglo
- Zones d'activités économiques
- Interface SMARTER
- Intelligence décisionnelle
- Cyberadministration
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Eva Beney (100%) Cheffe de projets junior

- Développement de projets de mobilité, mobilité de loisirs et territoire
- Vélo-VTT Valais/Wallis
- Itinéraires régionaux VTT
- Développement du covoiturage dans le Valais romand
- Signalisation touristique hors autoroute A9
- MYmobilité
- Soutien à la planification des infrastructures de transport et coordination régionale
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Valérie Fournier (80%) Cheffe de projets Agglo Valais central

- Suivi des mesures de l'Agglo Valais central
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques





Gaëlle Aponte Fournier (80%) 5 mois
Maë Derivaz (100%) 5 mois
Assistante de direction

- Soutien à la direction
- Secrétariats d'importance régionale
- Soutien à l'administration générale
- Rétrocession des déchets urbains
- Coordination de la collecte des déchets spéciaux des ménages privés

Romain Fournier (90%)
Spécialiste mobilité

- Coordination PDi / Agglo Coude du Rhône
- Chablais Agglo
- Plans sectoriels mobilité douce cycliste quotidienne
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Martine Plomb (80%)
Cheffe de projets

- MYénergie (0.5 EPT District Martigny)
- Chablais Agglo
- Soutien et expertise «énergie»
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Maxime Palazzo (90%)
Spécialiste en cyberadministration

- Comité technique «eGov»
- nexAdmin
- Soutien à la mise en œuvre d'un portail digital unique
- Fiches techniques «Cyber»
- Protection des données: nLPD et LIPDA révisée
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Yan Michellod (100%)
Spécialiste en science de données

- Plateforme «intercommunalités»
- Projets «Quartiers»
- Master en Intelligence artificielle
- Intelligence décisionnelle
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Florence Gessler (100%)
Cheffe de projets

- Communication, marketing et veille stratégique
- Nouvelle Politique Régionale (NPR)
- Vélo-VTT Valais/Wallis
- Valais4you – Vivre et travailler en Valais
- Guichet PME
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques

Arnaud Buchard (100%)
Coordinateur Agglo Valais central

- Gestion globale de l'Agglo Valais central
- Stratégie Agglo Valais central
- Stratégie PDi Valais central
- Suivi des mesures
- Soutien aux communes
- Liens avec les services cantonaux et fédéraux
- Développement de projets
- Rencontres thématiques





7 Chartes de collaboration

Des chartes de collaboration ont été signées avec **Chablais Région**  et Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis (RWO). Ces documents permettent de renforcer formellement les collaborations existantes et d'en développer d'autres. **Les objectifs retenus sont :**

I échanger et coopérer dans le cadre de projets qui concernent les intérêts communs ;

II échanger des connaissances concernant le développement régional ;

III coopérer face aux défis cantonaux et intercommunaux ;

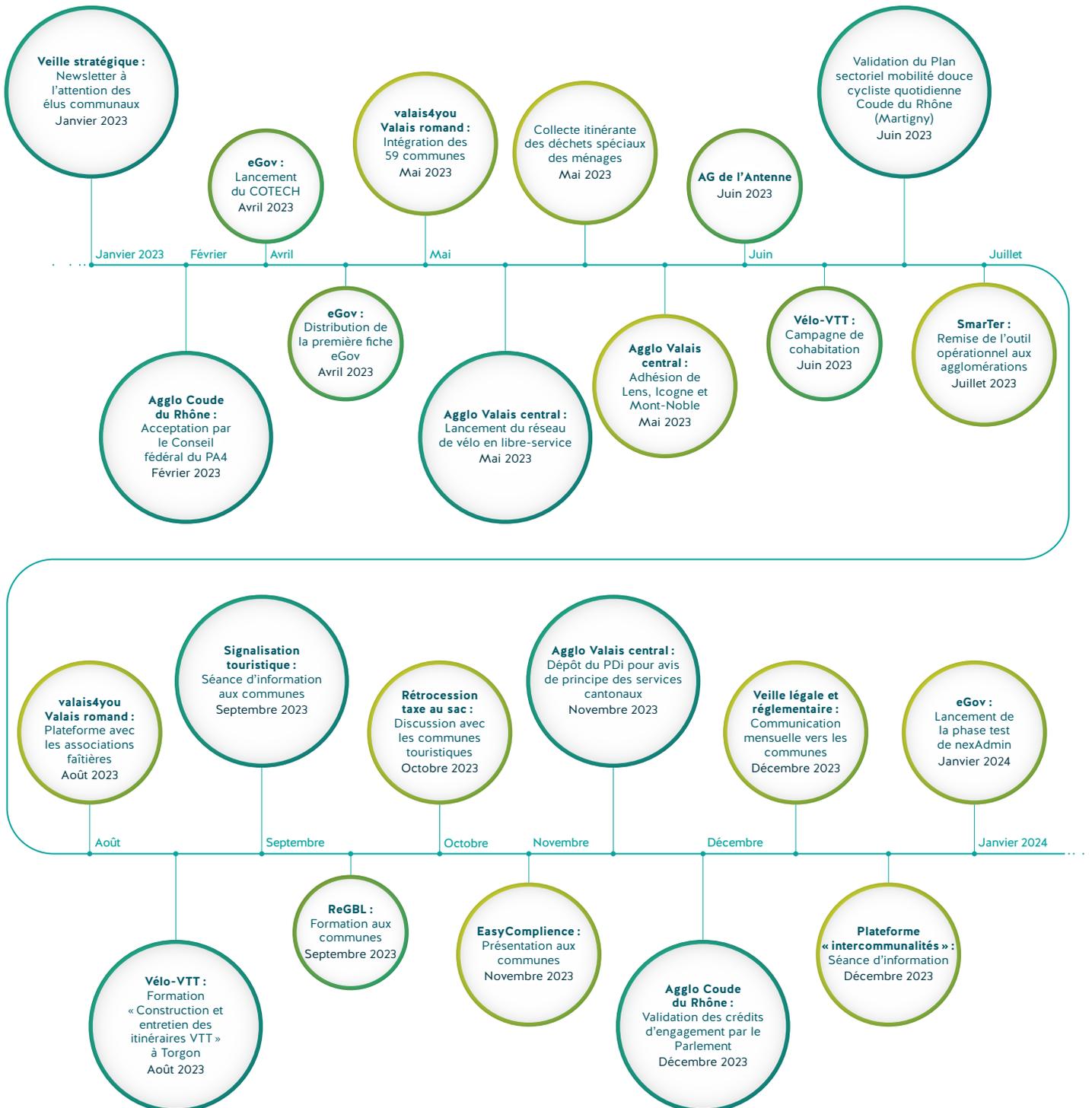
IV représenter les intérêts communs auprès des autorités cantonales valaisannes.





PROJETS 2023-24

Dans le cadre de ses missions et contrats de prestations, l'Antenne est intervenue sur plus de quarante dossiers. En voici quelques-uns, mis en évidence selon les axes d'action auxquels ils se rattachent. Des indications concernant l'année 2024 complètent ces présentations.





8 Planification territoriale

Des compétences mutualisées et pluridisciplinaires au service d'un territoire complexe, en constante évolution.

La planification territoriale est devenue un réel enjeu pour les autorités, qu'elles soient communales ou cantonales. La densification du territoire due à l'augmentation démographique, économique et les nombreuses nouveautés légales à ce sujet (LAT, Lex Weber, etc.) nécessitent des compétences techniques très pointues.

De manière générale, la planification territoriale se réalise en plusieurs étapes: d'abord le diagnostic, puis la vision à moyen terme, déclinée en actions spécifiques. Ces actions sont ensuite divisées en stratégies et mesures opérationnelles. Afin de suivre la mise en œuvre et de communiquer sur l'avancée du projet, il est nécessaire de disposer d'outils spécifiques. L'Antenne a créé et développé une plateforme appelée **SmarTer** (smart territory / territoire intelligent) à cet effet. Celle-ci est déjà opérationnelle dans les agglomérations et en cours de développement pour les autres acteurs. Elle est décrite plus en détail dans le chapitre lié à la gouvernance numérique.

Plans Directeurs intercommunaux

Dans le domaine des Plans Directeurs intercommunaux (PDi), l'Antenne assure la direction de projets, en étroite collaboration avec les communes et le Canton, jusqu'à la décision d'approbation par le Conseil d'État, ou de tout autre indicateur de fin de projet. Elle coordonne l'élaboration de différents PDi avec les communes ou associations concernées et met à leur disposition des personnes expérimentées en gestion de projet ainsi que des spécialistes du développement territorial et de la mobilité.

Les PDi permettent l'analyse des besoins régionaux des communes et peuvent déboucher sur des études et mandats spécifiques, telle la densification des zones villas. L'une des difficultés des planifications régionales comme les PDi est de valoriser sur le long terme les stratégies étudiées, en favorisant par exemple leur reproductibilité à l'échelle du Valais romand.

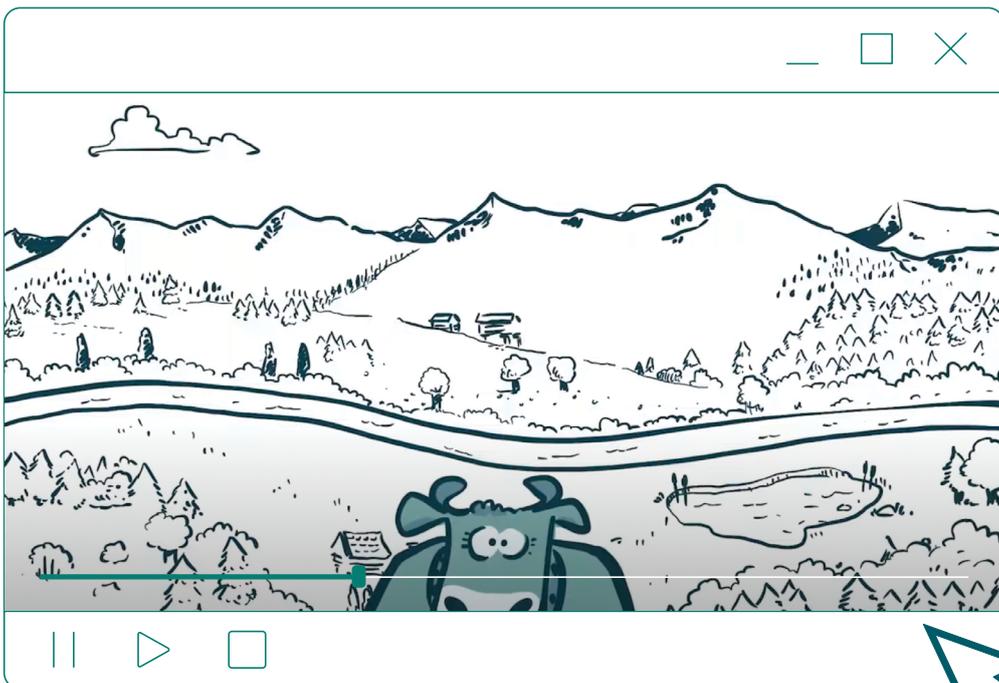


Politique des agglomérations

Dans le domaine des projets d'agglomérations (PA), l'Antenne assure la direction de projets, en étroite collaboration avec les communes et le Canton, au travers de mandats de prestations, notamment par la désignation de spécialistes en développement territorial et mobilité. En ce qui concerne le Chablais, une période transitoire a été mise en place pour répondre à ses besoins spécifiques, du fait de sa localisation sur deux cantons et des engagements actuels du Canton du Valais.

En l'absence de loi spécifique, le Canton du Valais a rédigé une stratégie 2030 sur les agglomérations. L'Antenne a fait partie du groupe de travail à l'origine de cette stratégie afin de représenter les agglomérations romandes d'une seule et même voix. Cette stratégie ne débouche pas sur des solutions de financement à court terme, mais elle clarifie le rôle des différents acteurs étatiques vis-à-vis des agglomérations et optimise ainsi leur fonctionnement. Elle devrait également permettre le lancement d'une vision plus large, et plus durable, du fonctionnement territorial et du financement de toutes les entités supra-communales valaisannes. En mars 2024, le Conseil d'État a décidé de lancer une procédure de consultation en vue d'une éventuelle acceptation. Selon les directives actuelles et à venir, l'Antenne continuera d'officier comme centre de compétences territoriales et plateforme d'échange d'expériences.

Découvrez notre vidéo explicative sur les agglomérations :





Zones d'activités économiques

Les zones d'activités économiques (ZAE) sont des sites pour l'implantation privilégiée d'entreprises des secteurs secondaires et tertiaires. Leur planification joue un rôle primordial pour le développement économique, social et environnemental du territoire et se doit ainsi logiquement d'être coordonnée à une échelle régionale.

Une approche globale des ZAE s'avère nécessaire afin d'identifier quels sont les sites potentiels favorables à l'accueil de nouvelles activités économiques, en fonction de critères tels que la surface à disposition, l'accessibilité ou les besoins en mobilité des entreprises. Dans ce cadre, l'Antenne est représentée dans un groupe de travail dirigé par le service du développement territorial. Ce dernier a pour mission d'élaborer un outil de gestion des zones d'activités à l'échelle cantonale. L'Antenne y apporte son expertise territoriale, respectivement en science des données et représente les intérêts des communes en coordination étroite avec son comité.

Projets de mobilité

Que ce soit pour le travail, les loisirs ou d'autres activités, la population a la possibilité d'aller toujours plus loin, plus vite et d'être toujours plus mobile, ce qui implique de nouveaux enjeux pour les acteurs du développement territorial et de la mobilité. Cette évolution induit également des défis dans l'organisation et la gestion du territoire, et cela, à tous les niveaux: cantonal, régional et communal.

En collaboration avec le service cantonal de la mobilité (SDM), l'Antenne intervient comme cheffe de projet, chargée de coordonner les différents acteurs. Certains projets découlent parfois directement des projets d'agglomération ou de Plans Directeurs intercommunaux. D'autres sont le fruit d'une collaboration avec le service de la mobilité (SDM), toujours sur la volonté des communes.

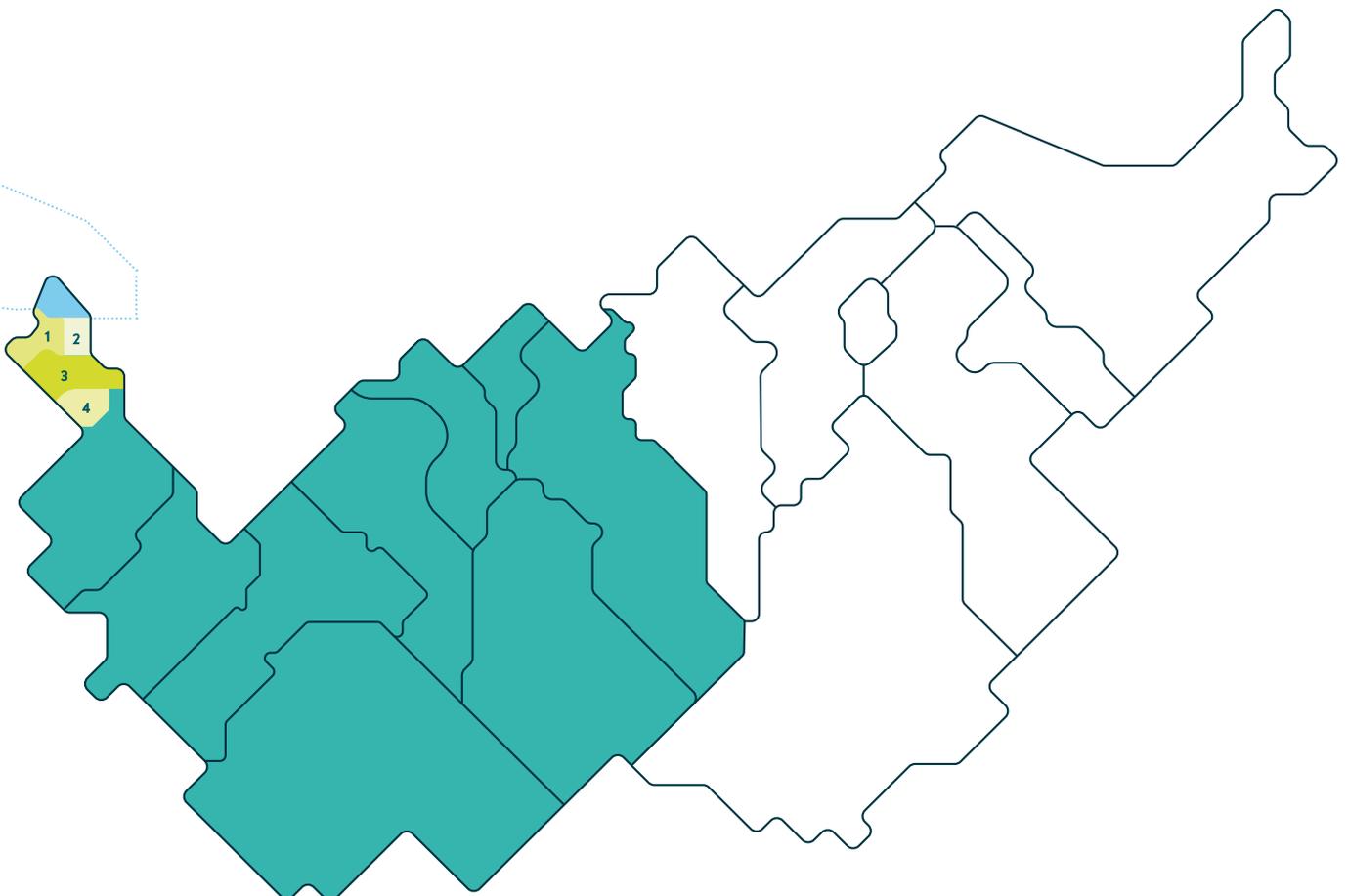


PDi Haut-Lac

Les quatre communes du Haut-Lac (Vionnaz, Vouvry, Port-Valais et Saint-Gingolph) élaborent un PDi pour coordonner leurs activités en lien avec le territoire.

La première étape du processus d'élaboration du PDi est le diagnostic. Cette première partie du PDi a été validée par le COPIL durant l'automne 2022. **L'année 2023 a permis l'élaboration des volets stratégiques et opérationnels du PDi. Ensuite, le dossier sera transmis au Canton pour un avis de principe.**

L'Antenne intervient comme responsable de projet, en charge de la coordination des différents acteurs.





PA-PDi Chablais Agglo

Le projet d'agglomération de quatrième génération (PA4) et le Plan Directeur intercommunal (PDi) se dessinent dans le périmètre de six communes (Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Ollon) et de deux cantons (Vaud et Valais).

Afin de consolider les objectifs du projet d'agglomération et de renforcer une vision territoriale commune, un PDi ainsi qu'un PA de quatrième génération (PA4) ont été finalisés en 2021.

Le PDi a été approuvé par le Conseil d'État valaisan en septembre 2021 et par le Conseil d'État vaudois en 2022. Un PA4 a été déposé auprès de la Confédération en septembre 2021 et validé en février 2023.

À la suite de l'évaluation des projets, le Conseil fédéral a lancé la consultation sur le cofinancement des PA le 10 juin 2022. La décision définitive a été rendue fin 2023 et prévoit une contribution à hauteur de 30% des mesures inscrites et retenues. Pour le PA4, cela représente un cofinancement de CHF 8,64 millions.

La combinaison PA4-PDi a permis d'apporter au projet les exigences légales et formelles requises pour chacun des deux outils et par conséquent de renforcer sa légitimité.

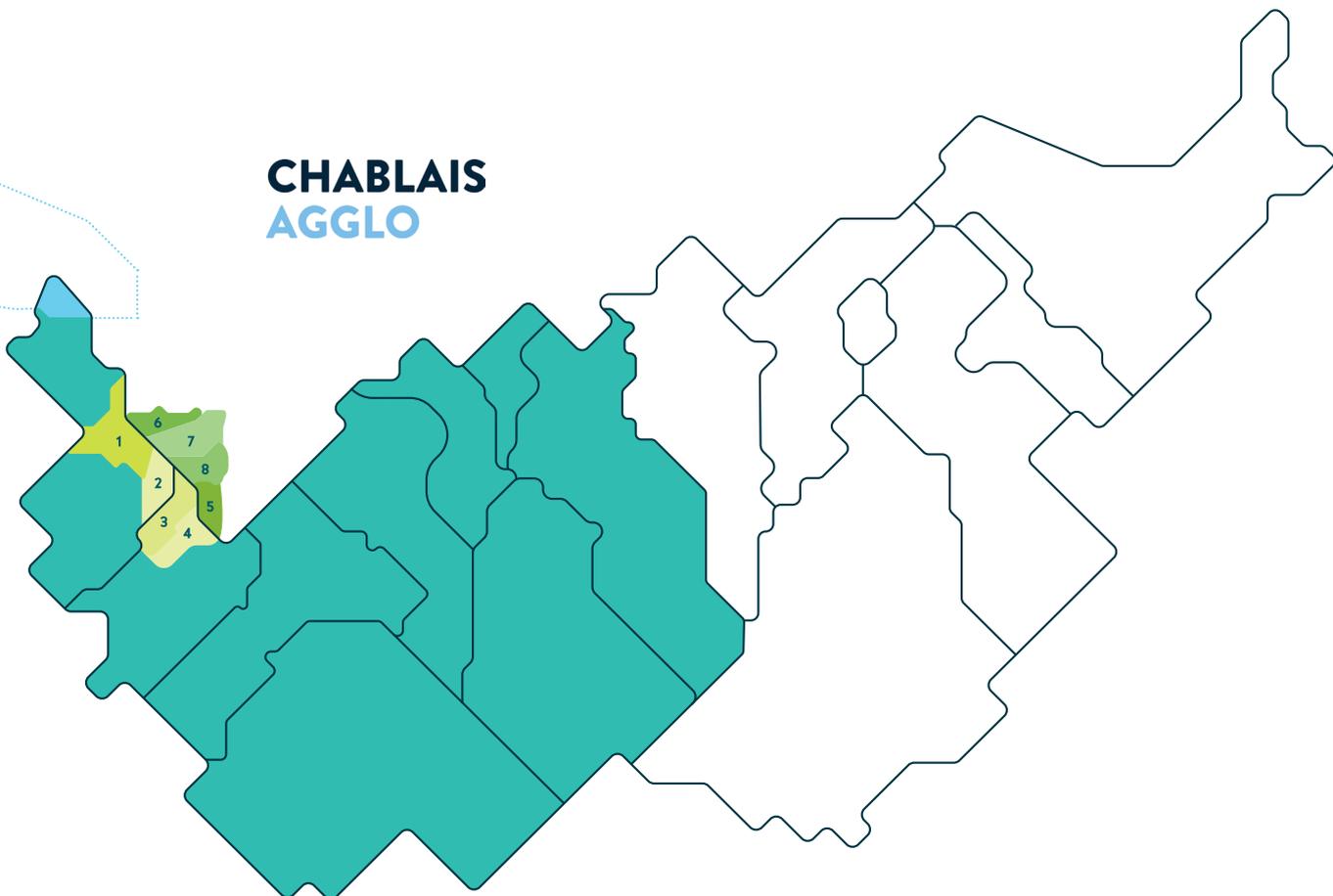
L'Antenne participe activement à ce projet, en soutenant notamment les activités stratégiques et opérationnelles. La phase de mise en œuvre des PA implique le lancement de mesures concrètes telles que les arrêts de bus et les stationnements pour vélos. À noter également la mise en place d'un groupe de travail «énergie» pour la concrétisation des ambitions définies dans le PDi et le lancement d'une étude sur le stationnement à l'échelle de l'agglo.

Le COPIL de Chablais Agglo a décidé de lancer les études en vue du dépôt d'un PA5-PDi en 2025 qui comprendra également les communes de Saint-Maurice et de Lavey-Morcles.

Dans ce projet, l'Antenne met à disposition des ressources de spécialistes (0.5 EPT) pour le compte du Canton du Valais.



CHABLAIS AGGLO



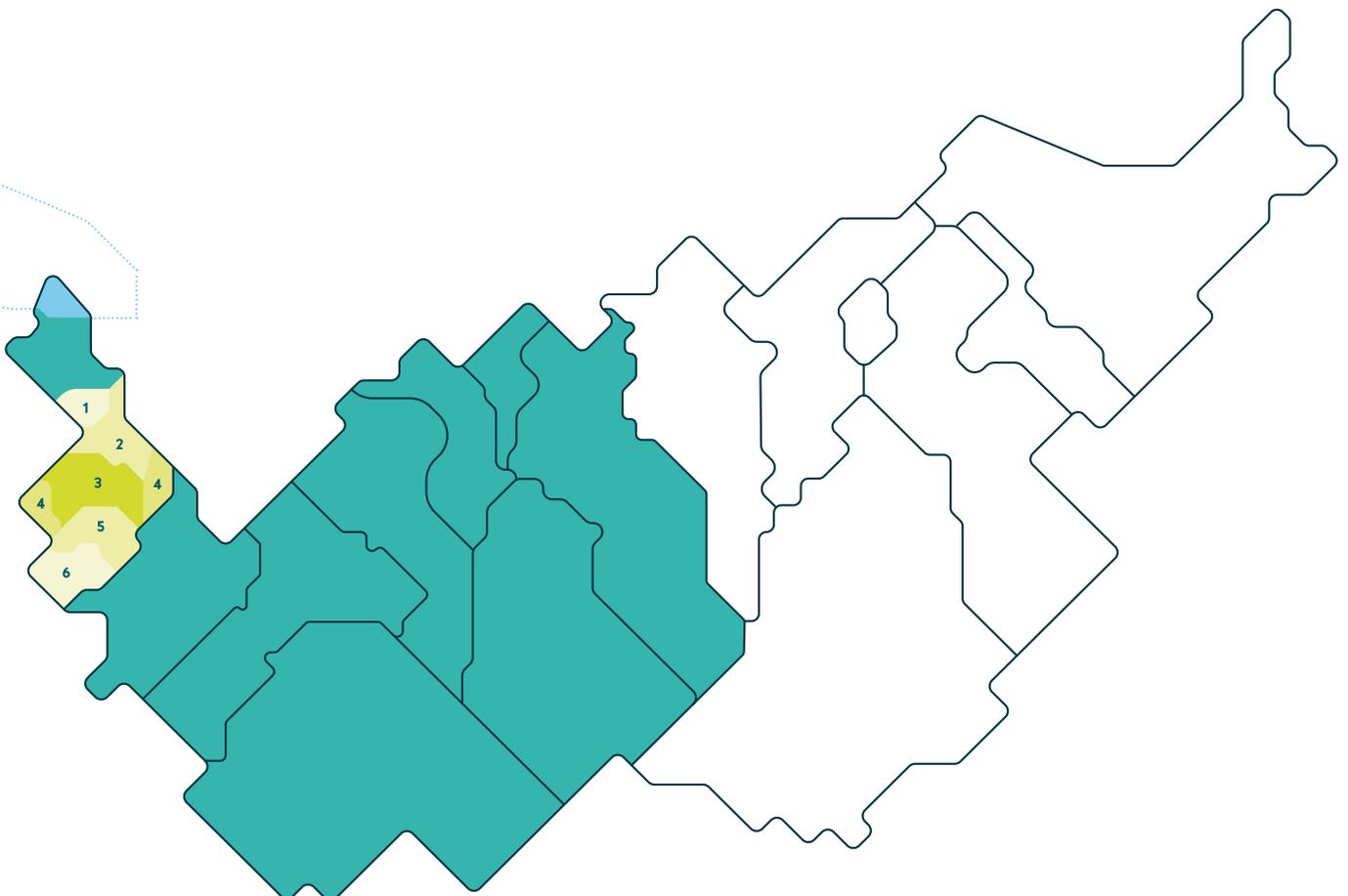
Situation 2023 : 1. Collombey-Muraz | 2. Monthey | 3. Massongex | 4. Saint-Maurice |
5. Lavey-Morcles | 6. Aigle | 7. Ollon | 8. Bex



PDi du domaine skiable des Portes du Soleil Suisse

Les six communes concernées par le domaine skiable des Portes du Soleil Suisse (Champéry, Collombey-Muraz, Monthey, Troistorrents, Val-d'Illeiez et Vionnaz) ont élaboré un PDi centré sur leur domaine skiable. Ce PDi – décidé par les exécutifs communaux en décembre 2020 – a été approuvé par le Conseil d'État en novembre 2021. Il traite des aspects du domaine skiable dans les thématiques suivantes: urbanisation, mobilité, environnement, tourisme et agriculture. Une rencontre est coordonnée tous les dix-huit mois pour s'assurer que le plan réponde toujours aux besoins des communes. En 2023, aucun souhait d'adaptation n'a été émis.

L'Antenne intervient comme responsable de projet, en charge de la coordination des différents acteurs. Elle soutient les communes dans la mise en œuvre du projet et ses éventuelles adaptations.



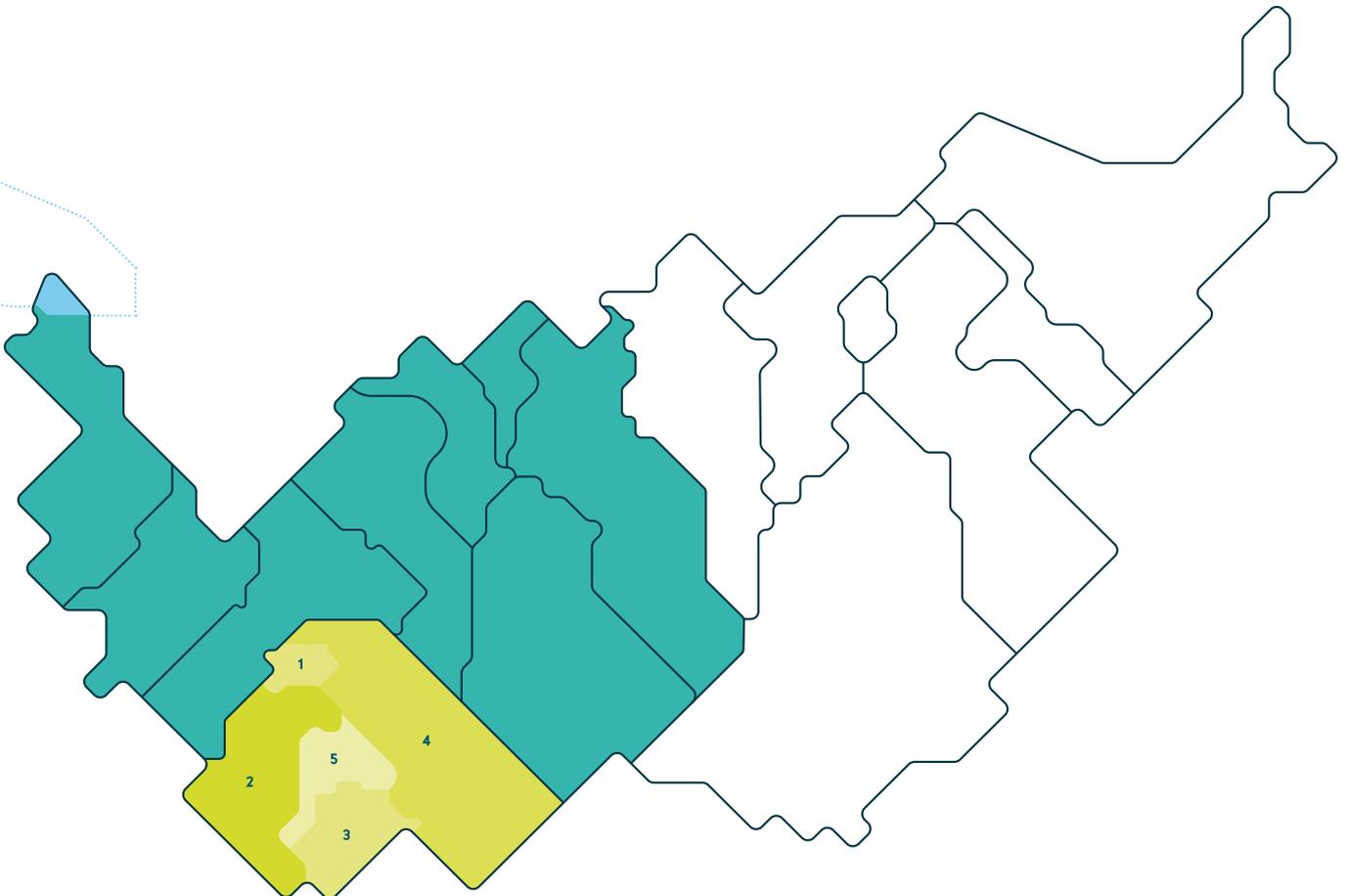
Situation 2023: 1. Vionnaz | 2. Collombey-Muraz | 3. Troistorrents | 4. Monthey | 5. Val-d'Illeiez | 6. Champéry



PDi Entremont

À la suite des discussions entamées en 2019, la Conférence des présidents du District d'Entremont a décidé le 20 janvier 2020 de réaliser un PDi sur l'ensemble de son territoire (Bourg-St-Pierre, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes). Durant les années 2021-22, les volets descriptif, stratégique et opérationnel du PDi ont été validés par le comité de pilotage. Le projet a été transmis au Canton pour avis de principe en décembre 2022. En 2023, un retour a été donné avec plusieurs demandes d'adaptations du projet. Ce PDi traite principalement des thématiques de l'urbanisation, de la mobilité, de l'environnement et du tourisme.

L'Antenne conduit le projet, notamment la coordination entre les différents acteurs.



Situation 2023 : 1. Sembrancher | 2. Orsières | 3. Bourg-Saint-Pierre | 4. Val de Bagnes | 5. Liddes



PDi Coude du Rhône

Le PDi Coude du Rhône concerne un périmètre élargi de dix-huit communes (Bovernier, Chamoson, Collonges, Dorénaz, Évionnaz, Finhaut, Fully, Isérables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saint-Maurice, Salvan, Saxon, Trient et Vernayaz). En tant que responsable de projet, l'Antenne assure la coordination des groupes de travail et des mandataires. Elle informe régulièrement le comité technique (COTECH) et le comité de pilotage (COFIL) du PDi de l'avancement du projet.

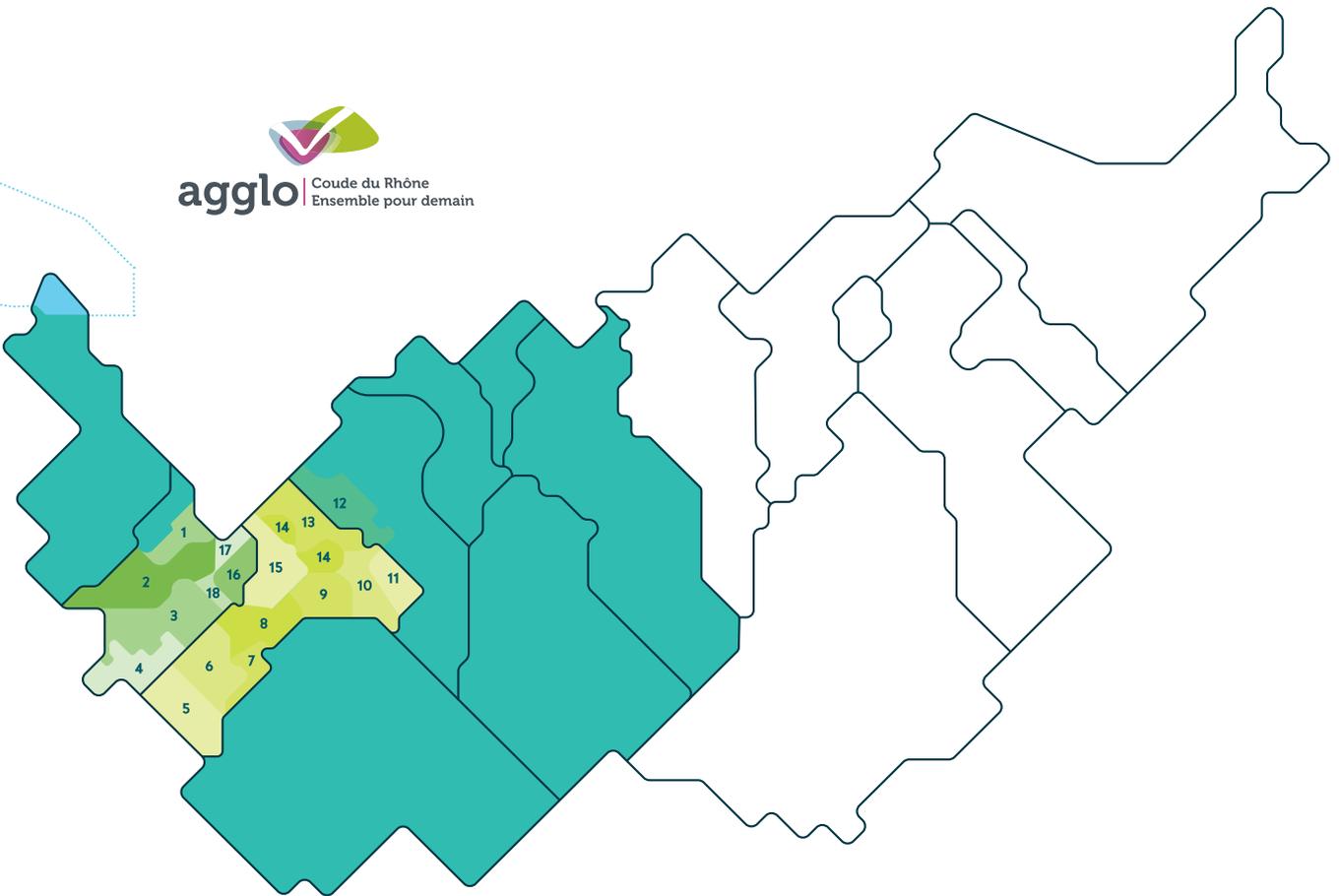
Une mise à jour du PDi ainsi qu'un certain nombre de compléments ont été apportés en 2021 et 2022. Il a été validé par les dix-huit exécutifs communaux en octobre 2022. Pour répondre à la demande du Canton, une nouvelle mise à jour a été effectuée au printemps 2023. Le PDi a ensuite été approuvé par les communes à l'automne 2023 puis approuvé par le Conseil d'État en décembre 2023. Des études ont été et seront encore menées concernant la planification des infrastructures sportives ainsi qu'un réseau de vélos en libre-service.

PA4 Coude du Rhône

Le projet d'agglomération du Coude du Rhône (PA4) , initié en 2020, s'est poursuivi à bon rythme et concerne les trois communes de Fully, Martigny et Martigny-Combe.

L'évaluation du PA4 par la Confédération a été effectuée en 2022. Il a été validé par le Conseil fédéral en février 2023. Le Parlement a ensuite validé les crédits d'engagement en décembre 2023. Le PA4 Coude du Rhône pourra ainsi bénéficier d'un cofinancement de 30% pour les mesures d'infrastructures de mobilité retenues entre 2024 et 2028. Cela représente près de CHF 8,8 millions de subventions de la Confédération. Plusieurs réalisations concrètes sont planifiées pour 2024, notamment le réaménagement de l'avenue des Neuvilles à Martigny, l'aménagement de bornes de recharge pour voitures électriques ou encore la création de places de stationnement pour les vélos.

Des mesures de communication et d'encouragement pour la mobilité douce ont été définies dans le PDi et dans le PA4. Ces mesures ne sont pas soutenues financièrement par la Confédération. En revanche, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN)  via le programme Région Énergie a décidé de soutenir MYénergie. Une collaboration s'est ainsi mise en place avec l'Antenne pour accompagner les communes dans leurs actions de communication et de sensibilisation aux mobilités douces et plus durables.



Situation 2023: 1. Saint-Maurice | 2. Évionnaz | 3. Salvan | 4. Finhaut | 5. Trient | 6. Martigny-Combe | 7. Bovernier | 8. Martigny | 9. Saxon | 10. Riddes | 11. Isérables | 12. Chamoson | 13. Leytron | 14. Saillon | 15. Fully | 16. Dorénaz | 17. Collonges | 18. Vernayaz



PDi et PA Agglo Valais central

L'association Agglo Valais central

En 2023, les délégués de l'association **Agglo Valais central** ont validé l'intégration de trois nouvelles communes, à savoir **Lens, Icogne et Mont-Noble**. Celles-ci ont souhaité rejoindre l'association et participer aux différentes réflexions intercommunales qui y sont menées, en vue du dépôt, auprès de la Confédération, d'un projet d'agglomération de cinquième génération (PA5) au mois de mars 2025.

Mise en œuvre des mesures

En 2023, de nombreuses mesures des projets d'agglomération de deuxième et troisième génération ont été réalisées.

À titre d'exemple, nous pouvons citer :

- l'aménagement d'une place de rebroussement et d'un arrêt pour les bus à Saint-Germain, Savièse;
- la requalification de l'esplanade et de l'avenue de la Gare à Sierre;
- le réaménagement de la rue de l'Industrie à Sion;
- et la construction de nombreux emplacements de stationnement pour les vélos sur les différentes communes de l'Agglo Valais central.

En parallèle, neuf nouvelles mesures ont bénéficié de la signature d'une convention de financement avec la Confédération et ont pu démarrer dans le courant de l'année 2023. Grâce à cela, près d'un million de francs de cofinancement ont été obtenus en 2023, via le projet d'agglomération du Valais central.

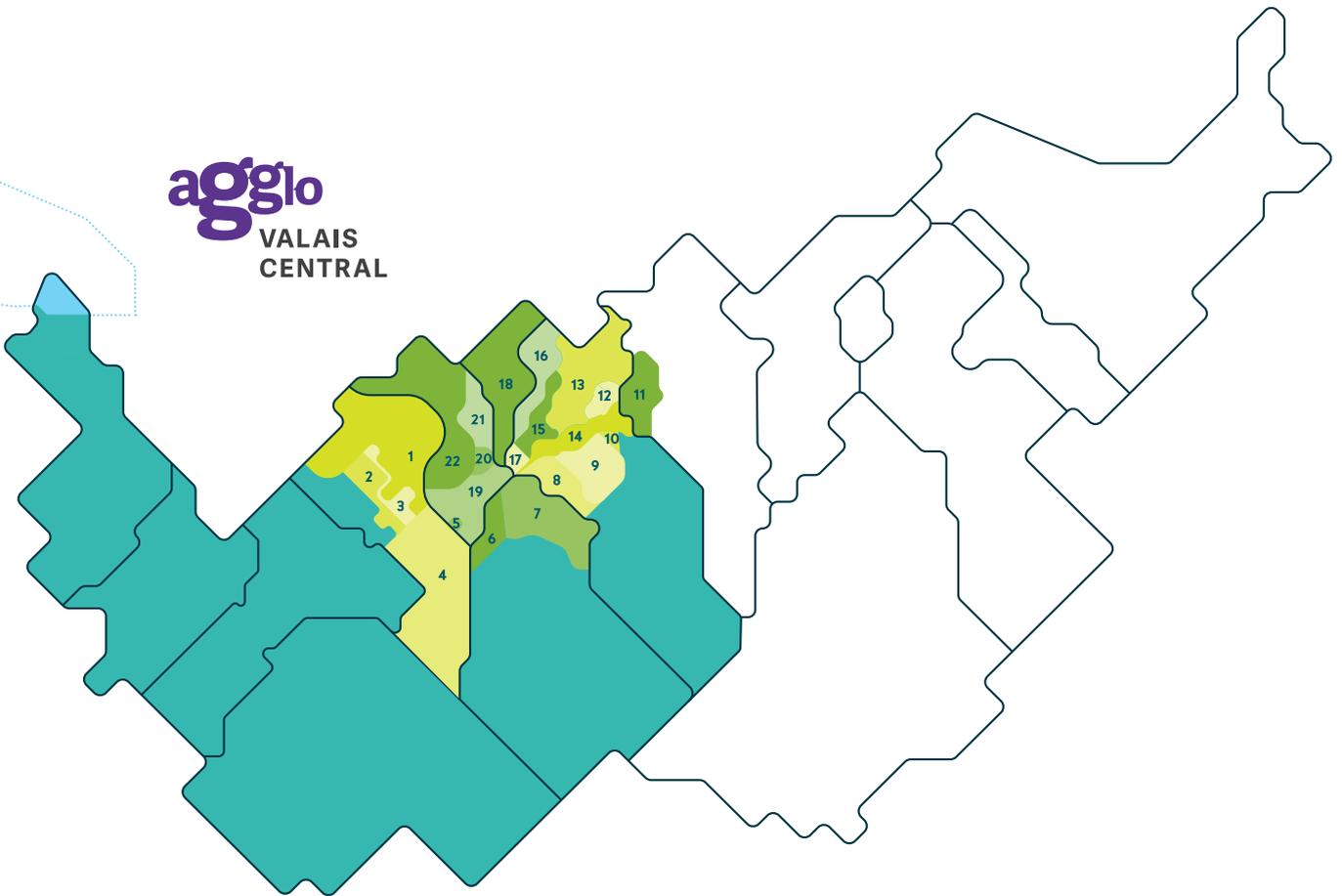
Plan Directeur intercommunal

En 2023, les réflexions en lien avec le projet de Plan Directeur intercommunal se sont poursuivies, en collaboration avec le Canton et les communes.

Une version finale provisoire a été validée par les communes et transmise aux différents services cantonaux, pour avis de principe, au début du mois de novembre.



agglo
VALAIS
CENTRAL



Situation 2023: 1. Conthey | 2. Ardon | 3. Vétroz | 4. Nendaz | 5. Veysonnaz | 6. Vex | 7. Mont-Noble | 8. Grône | 9. Chalais | 10. Chippis | 11. Salgesch | 12. Noble-Contrée | 13. Crans-Montana | 14. Sierre | 15. Lens | 16. Icogne | 17. Saint-Léonard | 18. Ayent | 19. Sion | 20. Grimisuat | 21. Arbaz | 22. Savièse



Projets intercommunaux de mobilité

Mobilité douce – Un réseau de vélos en libre-service a été réalisé à l'échelle des treize communes de l'Agglo Valais central. À ce jour, près de 90 stations et 280 vélos sont à disposition de la population pour leurs déplacements quotidiens.

Transports régionaux – De nombreux développements d'offres ont été mis en œuvre lors du changement d'horaire de décembre 2023, principalement sur les lignes régionales entre Sion et le Val d'Hérens ainsi qu'entre Sion et Veysonnaz.

Transports urbains – Au niveau des réseaux urbains, des améliorations importantes ont également eu lieu du côté de Sion et de Sierre, avec, notamment, l'instauration d'une reconnaissance tarifaire sur l'entier de la zone des Bus Sédunois, complétée par l'intégration des gares régionales de Châteauneuf-Contthey et Saint-Léonard.

Organisation

L'association Agglo Valais central dispose de sa structure et peut désormais compter sur des compétences métier dédiées à hauteur de 1,8 EPT.

Afin de renforcer le rôle de passeur d'expériences entre les collectivités publiques sur les questions de méthodologie et d'organisation, l'Agglo Valais central et l'Antenne ont regroupé leurs forces de travail. Pour favoriser l'échange de compétences, les collaborateurs de l'Agglo Valais central bénéficient de leurs propres bureaux au sein de l'Antenne. Ils sont donc en lien direct avec les spécialistes de l'Antenne. Grâce à ce rapprochement, une partie des tâches dédiées aux agglomérations (administration générale, communication, comptabilité ou encore gestion de données et des aspects liés à la modélisation territoriale) peut être centralisée et effectuée par des collaborateurs de l'Antenne.



Plans sectoriels de mobilité douce cycliste quotidienne

En 2021, le service de la mobilité (SDM) a conclu un mandat de prestations avec l'Antenne concernant entre autres la coordination de la mise en place de Plans sectoriels de mobilité douce cycliste quotidienne. Ces plans sont réalisés par le SDM et les communes concernées et servent à planifier les infrastructures cyclables de mobilité douce quotidienne. Ils établissent notamment la hiérarchie entre le réseau cantonal et le réseau complémentaire de compétence communale.

Les premiers plans sectoriels (coteau nord de Sion et du secteur de Chamoson, Isérables, Leytron, Riddes, Saillon) ont été finalisés en 2022.

Celui de la région de Fully, Martigny, Martigny-Combe et Saxon a été validé en juin 2023. Un autre plan sectoriel situé dans le secteur du Chablais et de la région de Monthey a débuté en 2023. Il concerne les communes de Collombey-Muraz, Massongex, Monthey, Saint-Maurice, Vérossaz et Troistorrens. La région du Haut-Lac sera étudiée en 2024.

L'Antenne pilote ces projets pour le compte du SDM en coordination avec les communes concernées.

Développement du covoiturage dans le Valais romand

En 2022, un bureau spécialisé a été mandaté pour présenter le potentiel du covoiturage dans le Valais romand ainsi que des exemples et des axes d'action. Une étude supplémentaire a permis d'évaluer des retours d'expériences sur des initiatives similaires et de proposer des recommandations de mise en œuvre.

Sur la base de ces études, il a été décidé de s'intéresser à deux développements qui répondent aux spécificités des zones pilotes: la création d'une application web de mobilité pour le district d'Entremont et la mise à disposition d'un produit clé en main à l'intention des entreprises pour la Ville de Sion. Concrètement, l'Antenne, en collaboration avec les communes, a réalisé un cahier des charges et a adressé des demandes d'offres.

Pour 2024, des informations supplémentaires sur la répliquabilité de ce projet et un modèle permettant de préciser les coûts d'implémentation de ce développement dans d'autres régions sont attendus. Ces



compléments permettront aux communes pilotes, ainsi qu'aux communes du Valais romand, de se positionner sur la volonté de développer cette pratique dans leur région.

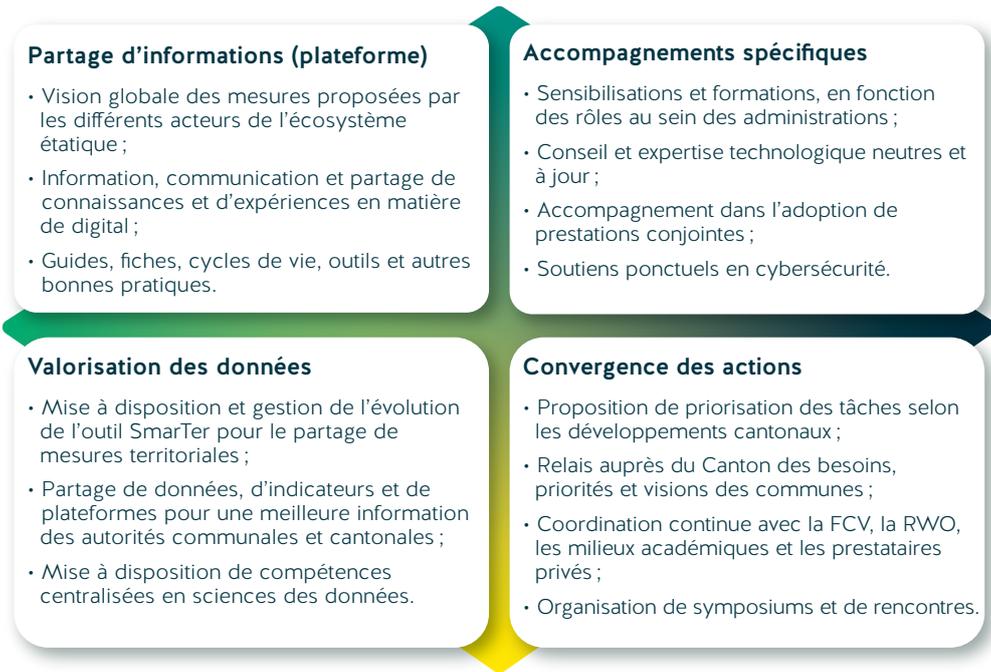
L'Antenne poursuit l'accompagnement et la coordination de ce projet, notamment pour la recherche de financement. Les communes pourront ainsi décider si elles souhaitent implémenter ces développements pour leur population, en regard des opportunités propres à chacune.





9 Gouvernance numérique

Des projets régionaux, forts d'une approche commune et équilibrée entre les collectivités publiques.



Développement nexAdmin

La plateforme en ligne nexAdmin offre un accès rapide à des informations structurées variées, telles que des stratégies, des guides pratiques, et des bonnes pratiques adaptées à différentes typologies de communes. Elle facilite le partage et l'échange de ressources diverses (documents, images, vidéos, articles, liens) utiles pour les services communaux aux citoyens et la gestion communale, **de manière neutre, indépendante et gratuite**. Son objectif est de promouvoir la mutualisation des ressources et le partage d'expériences, notamment via des forums personnalisés et des FAQ modérées par des spécialistes de l'Antenne. Cette plateforme est un élément clé du premier axe «Partage d'informations» de la **stratégie numérique 2022-25**

2023 est une année de concrétisation pour nexAdmin. Une première version opérationnelle a été publiée en décembre. Durant les mois précédents, l'Antenne a travaillé en étroite collaboration avec les mandataires, spécialistes du domaine, afin d'imaginer et de donner vie à un outil répondant le plus précisément possible aux besoins du terrain. Le premier trimestre 2024 sera consacré aux tests. Ceux-ci seront réalisés par le



groupe de travail lié à la cyberadministration composé de communes de différentes typologies. L'ouverture «tous publics» sera ensuite agendée en fonction des améliorations souhaitées par les beta-testeurs au deuxième semestre 2024.

L'Antenne joue un rôle crucial dans le développement et la maintenance de cette plateforme, notamment en s'assurant que les informations sont à jour et répondent aux besoins des communes. L'Antenne se coordonne également avec des prestataires externes pour intégrer des solutions efficaces et innovantes sur la plateforme, répondant ainsi aux besoins exprimés par les communes.

Fiches «Cyber»

L'Antenne soutient les communes, indépendamment de leur taille, pour leur développement numérique. Elle effectue une veille technologique afin de prioriser les besoins numériques cruciaux des communes comme la sécurité de l'information et la gestion des infrastructures. En appui sur cette veille, l'Antenne rédige des fiches pratiques, synthétiques et orientées actions, couvrant ces thématiques importantes et les distribue régulièrement aux communes. En détail, pour chacune des thématiques identifiées comme importantes, une fiche synthétique est rédigée et toutes les annexes nécessaires sont produites (cahiers des charges types, exemples de chartes, courriers prérédigés pour des demandes spécifiques, etc.). Ces fiches, qui seront également accessibles sur la plateforme nexAdmin, servent de guide pour les administrations communales dans leur processus de numérisation. Leur objectif est de fournir aux communes les outils et les connaissances nécessaires pour naviguer efficacement dans le paysage numérique en constante évolution.

Protection des données : nLPD et LIPDA révisée

Les données détenues par les communes sont essentielles pour optimiser l'administration, mais requièrent une gestion rigoureuse et une protection des données, impactant significativement la charge de travail du personnel communal.

Avec le récent changement de cadre légal, par l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la Protection des Données (nLPD) en septembre 2023, puis surtout avec l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'Information, la Protection des Données et l'Archivage (LIPDA) en janvier 2024, de nouvelles procédures sont imposées aux administrations communales.



Notamment, la tenue d'un registre de traitement des données est désormais obligatoire. Potentiellement, l'engagement d'une ressource spécifique en protection des données devient aussi nécessaire, car les données doivent être collectées pour des objectifs spécifiques et déclarés aux citoyens, avec une gestion complète de leur cycle de vie.

Pour soutenir les communes dans ces nouvelles responsabilités, l'Antenne se focalise sur la protection des données en s'appuyant sur des études privées pour fournir une expertise neutre. Elle offre aux communes des guides de bonnes pratiques comprenant des fiches thématiques, des documents types et des conseils sur l'impact de l'entrée en vigueur de la LIPDA révisée, ainsi qu'une boîte à outils pour mettre en œuvre les mesures légales.

Pour mettre en œuvre sa stratégie 2022-25, l'Antenne a engagé, en janvier 2023, un spécialiste en cyberadministration qui coordonne un groupe de travail avec des représentants communaux, cantonaux et privés. Cette collaboration vise à développer des solutions pragmatiques.

Comité technique « eGov »

La stratégie numérique 2022-25 de l'Antenne inclut la création d'un comité technique eGov (COTECH), comprenant des représentants des communes, du Canton, et parfois d'acteurs privés. Ce comité technique s'est réuni pour la première fois le 25 avril 2023. Il s'est ensuite tenu à quatre reprises selon les souhaits des participants. Ce comité est responsable de la mise en œuvre de la stratégie numérique, en se concentrant particulièrement sur le développement de solutions pertinentes pour les communes. L'objectif est de maintenir une vue d'ensemble sur l'écosystème digital grandissant, de coordonner les initiatives et de garantir que les actions correspondent aux besoins communaux. Un spécialiste en cyberadministration de l'Antenne coordonne le COTECH, s'assurant de l'adéquation des outils développés par le Canton avec les besoins communaux et facilitant la communication entre les différents acteurs digitaux. Enfin, l'Antenne organise des rencontres entre les partenaires, incluant des symposiums annuels, pour renforcer cette collaboration.

Soutien à la mise en œuvre du portail digital citoyen

Face aux défis de la digitalisation, le service de l'administration numérique (**SAN**)  a été créé en mai 2021. Il travaille en étroite collaboration avec les communes, notamment par l'intermédiaire de la Fédération des



communes valaisannes (FCV) et les antennes régionales. Ces dernières ont participé à la rédaction du projet de loi sur les services numériques des autorités (LSNA).

À la suite de l'élaboration de la stratégie digitale cantonale, un projet de portail citoyen cantonal a été lancé, destiné à devenir la principale interface pour toutes les démarches administratives des citoyens et des entreprises, couvrant à la fois les services cantonaux et communaux.

L'Antenne a été mandatée par le service de l'administration numérique (SAN) pour coordonner un groupe de travail, comprenant des représentants cantonaux, communaux et du secteur privé, et assurer une intégration harmonieuse du portail.

Plateforme « Intercommunalités »

Cette plateforme digitale a débuté à la suite de l'aboutissement du projet pilote initié par la Conférence des présidents du District de Sierre. Cette interface web permettra aux communes de lister toutes leurs intercommunalités, de les documenter, de suivre les aspects financiers liés à celles-ci et de pouvoir faire la passation de connaissances aux générations futures. La mise en œuvre de cette plateforme est complexe, au vu des multiples données à récolter. Ayant suscité beaucoup d'intérêt, de nouvelles fonctionnalités sont en cours de réflexion avant même la sortie de la première version.

SmarTer

Accéder rapidement à des informations pertinentes est un prérequis pour une gouvernance efficace. Dans la planification territoriale, il existe de nombreuses stratégies encore trop peu accessibles. L'interface numérique SmarTer (nommée ainsi d'après « smart territories »), imaginée par l'Antenne, fera office de pont entre les informations disponibles et les administrations publiques. Cette transparence et cette efficacité sont aussi nécessaires pour les décideurs.

SmarTer a été officiellement « remise » aux agglomérations durant l'été 2023. Cette première version totalement opérationnelle intégrait déjà la version allemande, ce qui a permis de joindre l'agglomération Brig-Visp-Naters à ce déploiement. Les agglomérations ont pu mettre leurs données à jour et des tests supplémentaires sur les cockpits ont ainsi été menés. Les mises



à jour algorithmiques nécessaires ont été réalisées durant le deuxième semestre 2023, en coordination avec tous les acteurs impliqués.

2023 a également été l'occasion de concrétiser les étapes suivantes de l'application. En particulier, le cockpit financier personnalisé, permettant à un maître d'ouvrage (commune ou service cantonal) d'accéder rapidement et simplement aux projections financières à budgétiser pour toutes «ses» mesures liées à une agglomération. Sur requête des communes, une version de SmarTer plus modulable a été imaginée. Cette évolution implique qu'une commune, même hors d'un périmètre d'agglomération, pourra utiliser SmarTer pour suivre ses différents plans directeurs (communaux ou intercommunaux par exemple) et la mise en œuvre de mesures concrètes liées à ses services. Ces fonctionnalités ont été développées avec différentes communes pilotes. Elles seront en ligne durant le premier semestre 2024.

2023 a finalement été l'occasion de présenter SmarTer au «grand public». Cette application a en effet été reconnue comme projet innovant et a ainsi pu être dévoilée lors de la journée romande de géoinformation, mais également lors de la rencontre nationale des agglomérations. L'intérêt suscité auprès d'autres acteurs régionaux a ouvert la porte à une utilisation de SmarTer par différentes agglomérations suisses. Des rencontres spécifiques sont prévues dès 2024.

Formulaire RegBI

En 2023, l'Antenne a proposé à toutes les communes de participer à une formation en lien avec le registre fédéral des bâtiments et logement (RegBI). 70 personnes ont participé à cet événement dispensé par l'Office fédéral de la statistique. Cette même année, la commune de Saxon a questionné les propriétaires et gérances immobilières afin de mettre à jour ce registre RegBI. Cette démarche a mis en exergue la volonté des communes à disposer de données fiables pour leur territoire. Dans cette optique, l'Antenne a conçu un processus clé en main, de la lettre publi-postée jusqu'au traitement des informations, pour simplifier la démarche des communes. Trois communes pilotes se sont déjà proposées pour tester cette mise à jour durant le premier trimestre 2024.



Projet « Quartiers »

L'Antenne a pu continuer sur son projet « Quartiers », lancé en 2022, visant à agréger des données à une échelle de quartier ou de village pour certaines communes. L'idée est d'offrir aux décideurs un outil d'aide à la prise de décision à une échelle plus granulaire que le territoire communal. Cette échelle permettrait de visualiser les évolutions de terrain en temps quasi-réel tout en respectant la protection des données. Courant 2023, le découpage des quartiers pour les communes d'Ardon, Vétroz et Conthey a été réalisé par une intelligence artificielle et est en attente de validation. La suite des communes suivra en 2024 permettant ensuite l'anonymisation de données à l'adresse à l'échelle de quartier.

Cockpit énergie

Les risques de pénurie d'énergie ont montré l'importance de surveiller les données énergétiques de consommation d'électricité ou encore de production de gaz à effet de serre. L'Antenne est en cours de discussion afin d'utiliser le cockpit développé par l'association Cité de l'énergie afin d'y inscrire ses propres indicateurs. Cette interface web pourra être disponible en 2024.





10 Tourisme & Culture

L'Antenne, en rouage des multiples défis et activités de la région, pour un développement harmonieux.

L'Antenne s'affirme en tant que rouage dans les réflexions et les projets modèles visant le développement du tourisme valaisan quatre saisons. Avec les différents partenaires touristiques, elle pilote des projets inter-destinations comme la signalisation touristique ou Vélo-VTT Valais/Wallis, contribuant au renforcement de la chaîne de valeur touristique et culturelle du Valais romand.

Grâce à la Politique Régionale cantonale et fédérale, le Canton du Valais et la Confédération peuvent octroyer des prêts sans intérêt et des aides à fonds perdu (sous certaines conditions et pour des thématiques et axes précis). L'Antenne soutient les porteurs de projet pour élaborer leur demande et coordonne les démarches entre les financeurs publics.

Nouvelle Politique Régionale (NPR)

L'Antenne traite annuellement plusieurs dossiers relatifs aux soutiens financiers liés à la NPR et à la Politique cantonale du tourisme. Les acteurs touristiques accompagnés dans ce cadre sont très divers: hôtels, cabanes d'altitude, mais aussi remontées mécaniques, industries, maisons d'hôtes, etc.





Selon son mandat de prestations avec le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (**SETI**) , les responsabilités de l'Antenne sont :

I d'examiner et de traiter les dossiers susceptibles d'être soutenus par la NPR ou d'autres sources de financement;

II d'examiner les projets NPR selon les directives du programme cantonal de mise en œuvre 2020-23;

III d'accompagner les communes présentant des Problèmes Spécifiques aux Régions de Montagne (**PSRM**)  pour l'élaboration de stratégies de développement, en collaboration avec le **SETI** .

Dans le cadre spécifique des prêts de la Nouvelle Politique Régionale (NPR), l'Antenne regroupe les éléments permettant à son comité de préavisier le dossier à l'intention du Canton. Dans son action de soutien aux collectivités publiques, l'Antenne analyse et coordonne les aspects liés au positionnement stratégique des projets d'infrastructures d'intérêt régional et suprarégional.

Découvrez notre vidéo explicative sur la Nouvelle Politique Régionale :





Demandes de financement NPR

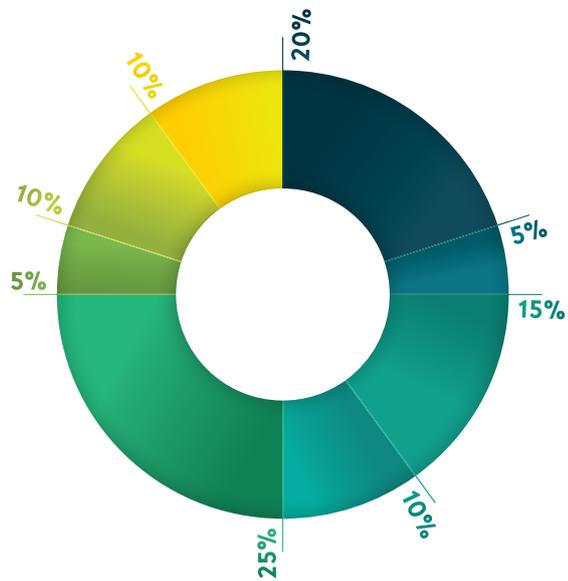
En 2023, l'Antenne a traité quarante-six demandes financières NPR/PSRM. Trente-deux projets ont été examinés en vue de l'obtention d'un prêt sans intérêt et quatorze pour une aide à fonds perdus.

Sur les trente-deux demandes de prêt NPR, onze dossiers ont reçu une première information sur les aides financières étatiques, cinq dossiers étaient encore en cours d'analyse et/ou de montage au 31 décembre 2023, un dossier a été retiré et deux ne correspondaient pas aux critères. Treize dossiers ont donc été préavisés favorablement par le comité de l'Antenne.

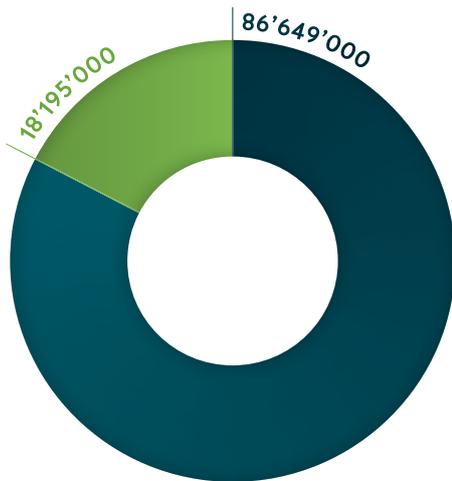
Par rapport aux quatorze demandes d'aide à fonds perdus, cinq ne correspondaient pas aux critères, sept ont été informées sur les conditions d'octroi et deux ont été acceptées.

Les trente-deux demandes de prêt NPR sont réparties selon les districts suivants :

Sierre	20 %
Sion	5 %
Hérens	15 %
Conthey	10 %
Martigny	25 %
Entremont	5 %
Saint-Maurice	10 %
Monthey	10 %



Au 31 décembre 2023, l'impact financier des treize demandes de prêt NPR favorablement préavisées se traduit par un total d'investissements de presque 87 millions de francs et représente un peu moins de 20 millions de francs de prêts préavisés.



Montant total des investissements, préavisés

Montant total des prêts préavisés et acceptés

Signalisation touristique hors autoroute A9

Au printemps 2022 a eu lieu l'inauguration des panneaux de signalisation touristique le long de l'autoroute A9, entre Martigny et Sierre. Dans la continuité de ce déploiement, les lignes directrices cantonales de signalisation touristique prévoient le développement d'une stratégie pour uniformiser la signalisation touristique de l'autoroute jusqu'aux communes et destinations, sur les routes cantonales et communes. Les lieux d'importance locale et régionale s'inscrivent aussi dans ce développement. Dans cette optique, des projets pilotes et l'élaboration de directives font l'objet d'une démarche conduite par le service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) et ses partenaires, afin d'améliorer la lisibilité, l'homogénéité et la bonne compréhension d'une signalisation touristique forte en Valais.

Dans ce contexte, l'Antenne apporte un soutien et agit en tant que coordinatrice entre le Canton, les communes et les partenaires.

Vélo-VTT Valais/Wallis

Le Valais possède des qualités certaines pour devenir une destination de vélo de route et de VTT reconnue. Pour développer de nouvelles offres, une stratégie cantonale (**stratégie Vélo-VTT Valais/Wallis**) a été mise en place afin de servir de ligne d'action et de référentiel pour les acteurs touristiques concernés.

Membre du comité de pilotage, l'Antenne suit la réalisation du projet Vélo-VTT Valais/Wallis et assure la coordination avec les communes du Valais romand et les destinations. Elle sensibilise les collectivités aux opportunités de ce produit et aide à la recherche de financement, notamment pour les demandes d'aide à fonds perdus NPR.



Par ailleurs, une formation intitulée « Construction et entretien de chemins VTT » a été organisée pour la quatrième année consécutive. Elle fut dispensée en août 2023 à Vionnaz, avec la participation d'une vingtaine de personnes et d'un bureau spécialisé dans ce domaine.

Participations aux groupes de travail

- L'Antenne a pris part au groupe de travail technique LIML (Loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs).
- Devant le nombre d'utilisateurs en constante augmentation sur les réseaux de sentiers et afin de favoriser une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers, une campagne de sensibilisation VTT-Randonnée-Agriculture a été lancée en mai 2023. L'Antenne fait partie du **groupe de travail Cohabitation** et contribue aux développements de cette campagne.
- Pour la planification et la mise en œuvre d'itinéraires régionaux, l'Antenne participe également au **groupe de travail Valais Bike**.

Accompagnement des communes

- **District d'Hérens:** L'Antenne a accompagné les communes dans le suivi et la coordination de la procédure d'homologation des réseaux cycloportifs et VTT. Alors que le projet cycloportif du Tour du Val d'Hérens a été homologué en juin 2022, le réseau VTT a été homologué selon la LIML en décembre 2023. Entretemps, un concept touristique a pu être élaboré et intégrer les acteurs touristiques locaux. Sur cette base, une aide à fonds perdu NPR a été octroyée aux communes concernées. Dans une démarche de promotion commune, sous la bannière Bike Friendly Hérens, des actions de communication seront coordonnées pour l'été 2024.
- **Chamoson-Coteaux du Soleil-Savièse:** Les communes ont validé les itinéraires planifiés et ont déposé leur dossier auprès du Canton pour la phase de préconsultation. Des rencontres sont à agender avec les communes pour discuter des préavis cantonaux. L'Antenne accompagne les communes dans le suivi et la coordination, de la planification à la procédure d'homologation.
- **Région Dents du Midi:** Champéry et Monthey accueilleront deux étapes lors des Championnats du monde MTB en 2025. L'Antenne intervient pour la mise en œuvre du Masterplan (suivi et coordination) ainsi que dans le développement général de l'offre VTT dans la région. Cet itinéraire se développe en parallèle au projet d'itinéraire régional VTT. En effet, ce dernier traverse la région pour rejoindre le Haut-Lac. Les communes ont déposé leur dossier de préconsultation auprès du Canton.



Itinéraires régionaux VTT

Dans le cadre de la stratégie Vélo-VTT validée par le Conseil d'État en 2017, le comité de pilotage souhaite promouvoir la pratique du VTT avec trois itinéraires régionaux qui sillonnent le canton, en complément aux itinéraires locaux. Les objectifs sont de renforcer l'attractivité du tourisme quatre saisons et d'offrir un terrain de pratique idéal, dans la perspective des **Championnats du monde MTB** de 2025.

Actuellement, les itinéraires «Valais Alpine Bike» et «Valais Panorama Bike» traversent le canton de Grimsel à Sierre, et notamment les régions du Val d'Anniviers et de Crans-Montana. L'Antenne intervient en tant que représentante des communes et est mandatée par le service cantonal de la mobilité (**SDM**) pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de ces projets. À ce titre, elle apporte un soutien aux communes concernées.

Le troisième itinéraire régional «Valais Horizon Bike» est en cours d'élaboration dans le Valais romand et sera dédié à la pratique de l'E-Bike. Dans ce cadre, le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) est chargé de dessiner l'architecture du parcours VTT répondant à des critères d'attractivité. **Les communes concernées ont validé l'itinéraire proposé et les démarches auprès du Canton ont été lancées en 2023. Une phase de pré-préconsultation exceptionnelle a été organisée afin de connaître les éventuels blocages ou les problématiques rencontrées sur l'itinéraire projeté. À la lumière de ces informations, les dossiers de préconsultation pourront être élaborés et adaptés.**

L'Antenne assure la coordination des rencontres et agit comme facilitatrice afin de favoriser les bonnes relations en fonction des spécificités et opportunités de chacun.



11 Prospective

Des communes variées au cœur d'une région unie et partageant des valeurs fortes.

La prospective est une démarche qui explore les tendances ainsi que les enjeux présents et élabore des options stratégiques. L'Antenne assure le rôle de sentinelle proactive en matière de prospective à l'intention des communes et des districts. Dans la pratique, les tâches de l'Antenne consistent à :

- I informer les communes sur les tendances et les enjeux du moment ;
- II proposer des rencontres thématiques sur la compréhension de certains phénomènes ;
- III mettre sur pied des ateliers de travail relatifs à la réalisation de mesures pratiques ;
- IV mener des projets pilotes visant à tester sur le terrain les solutions pratiques définies dans les ateliers de travail.





Rétrocession de la taxe sur les déchets urbains

Information générale

Contexte actuel

La répartition des fonds se base sur les tonnages de déchets annoncés par SATOM et ENEVI. Cette méthode présente toutefois un désavantage pour les communes ayant investi dans le tri et la valorisation des matières recyclables, car leurs efforts se traduisent par une réduction du tonnage de déchets, impactant négativement leur part de rétrocession.

Une nouvelle répartition envisagée

Le 30 août 2023, les communes ont été informées de la **volonté de revoir la méthodologie de rétrocession de la taxe au sac pour 2024**. Cette annonce a rencontré sept oppositions de la part de destinations touristiques. Ces dernières ont été réunies afin d'être entendues. Cette expérience a confirmé que les données statistiques disponibles auprès des instituts officiels n'étaient pas fiables et qu'il existait un potentiel d'amélioration opérationnelle.

Afin de pouvoir capitaliser sur des données «à la source», l'ensemble des communes concernées a rempli un questionnaire pour récolter les informations nécessaires à la mise en place de la méthodologie la plus convenable possible.

Plusieurs modèles de rétrocession ont été étudiés pour répondre équitablement aux efforts des communes. Une révision du système de répartition qui prendrait en compte les spécificités territoriales, l'influence du tourisme, l'emploi ainsi que les initiatives de tri et de valorisation serait une variante acceptée par une majorité de communes. Une nouvelle méthodologie sera soumise à l'assemblée générale en 2024.

Chiffres 2023

En 2023, **7'988'140 sacs ont été commercialisés sur les 58 communes ayant adopté la taxe au sac**. À relever que 71% des sacs vendus sont des sacs de 35 litres, 19% des sacs de 17 litres, 6% des sacs de 60 litres et 4% des sacs de 110 litres.

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2018, **plus de 89 millions de francs ont déjà été entièrement rétrocédés aux communes**, dont



14'039'362 francs en 2023. Selon les conventions, le montant est réparti par l'Antenne selon les tonnages de sacs annoncés par SATOM et Enevi pour chaque commune et sert exclusivement à financer les transports, le tri et la valorisation des déchets urbains.

Statistiques 2023 et comparatif 2018/2023 - Un volume de déchets globalement stable

En 2023, 40'980 tonnes de déchets ont été collectées, contre 40'809 tonnes l'année précédente. Les tonnages restent stables dans l'ensemble. En moyenne, ce sont près de 12 kilos de déchets urbains par habitant et par mois qui sont récoltés, soit 143 kilos sur l'année.

Contrôles

L'Antenne doit régulièrement vérifier l'adéquation entre les tonnages de sacs taxés communiqués par les transporteurs respectifs et les tonnages par commune communiqués par les usines d'incinération SATOM et Enevi pour la rétrocession de la taxe. Il est absolument essentiel que les transporteurs respectifs appliquent une méthodologie stricte pour différencier les trois fractions de déchets soit: les sacs taxés, les déchets de voirie et les déchets des entreprises. Ceci afin de confirmer que l'argent qui provient de la taxe au sac est bien rétrocédé en rapport au tonnage d'ordures des sacs taxés et non pour les déchets de voirie et des entreprises pour lesquels une taxe différente est perçue.

Collecte itinérante des déchets spéciaux des ménages privés

La collecte itinérante des déchets spéciaux des ménages privés s'est déroulée entre le 24 avril et le 11 mai 2023 avec la participation de vingt-et-une communes.

L'édition 2023 s'est donc conclue sur un bilan positif. En effet, 45,7 tonnes de déchets ont été récoltées, soit une quantité de déchets en augmentation par rapport à l'année précédente. Ce service important est très apprécié des communes et de leur population et sera à nouveau proposé en 2024.

Le rapport du Centre de Recyclage à Éclépens (le CRIDEC) a été envoyé aux communes concernées.



MYénergie

MYénergie rassemble les dix communes du District de Martigny (Bovernier, Fully, Isérables, Leytron, Martigny, Martigny-Combe, Riddes, Saillon, Saxon, Trient) avec le but commun d'atteindre les ambitions énergétiques du Canton et de la Confédération. D'ici à l'horizon 2030, la volonté est de réaliser trois objectifs: couvrir 30% des besoins en électricité par des énergies renouvelables produites localement, augmenter le taux de rénovation énergétique à 2%, devenir un territoire exemplaire.

Pour ce faire et par la mise en commun de compétences, d'idées et de ressources, MYénergie accompagne et soutient ces communes dans la mise en place, l'ancrage et la valorisation de leur politique énergétique. Dans six axes prioritaires, des actions sont menées tout en favorisant la collaboration et la communication entre les partenaires (écoles, citoyens, distributeurs, entreprises, associations, etc.):

I planification énergétique

II patrimoine communal

III patrimoine privé

IV approvisionnement en eau

V mobilité

VI communication

Les travaux de base se poursuivent pour les trois premiers axes, parmi lesquels les ateliers de «chasse aux gaspillages d'énergie» dans les écoles et le suivi énergétique des bâtiments publics. Pour ce dernier, un nouvel outil informatique est en cours de développement pour permettre l'automatisation de cette tâche.

À l'égard de la thématique de l'approvisionnement en eau, s'ajoutent les études sur les réseaux d'eau qui apportent des informations essentielles pour en améliorer la gestion et pour faire face aux défis à venir tels que l'optimisation des consommations d'énergie et l'approvisionnement à long terme.



Au niveau de la mobilité, la mise en place d'une lettre d'information, la promotion de Biketowork, Cyclomania et d'autres actions de mobilité douce ont été proposées dans les différentes communes.

Enfin, le site internet MYénergie a été complètement revu. Les objectifs sont de valoriser les projets sur les communes et de faciliter l'accès à l'information.

L'Antenne gère le projet pour le compte des communes du District de Martigny. La Conférence des présidents a confirmé les montants nécessaires pour 2024. Les demandes de financement à l'Office fédéral de l'énergie (**OFEN**) ainsi qu'au service cantonal de l'énergie et des forces hydrauliques (**SEFH**) ont été envoyées.

Énergie – Task force des communes

En prévision de l'hiver 2022-23, une task force «énergie» avait été créée avec plusieurs objectifs. Le premier a été de fournir aux communes, en collaboration avec la Fédération des communes valaisannes (FCV) et la Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis (RWO) des fiches synthétiques et pratiques sur des économies d'énergies. Celles-ci comportaient des objectifs à atteindre (températures dans les pièces, consommation d'eau chaude, éclairage public, éclairage patrimonial, etc.), ainsi que des conseils pratiques pour y parvenir. Un sondage réalisé fin 2023 a confirmé que ces mesures avaient été globalement bien suivies. Factuellement, entre 70% et 90% des mesures proposées ont été mises en œuvre. Selon les répondants, 75% de ces mesures seront poursuivies, par exemple la modernisation des éclairages publics et patrimoniaux (passage au LED, horaires d'allumage restreints, etc.).

Au-delà des conseils en économies d'énergie, une demande du comité de l'Antenne a été de soutenir les communes dans la rédaction de Plans de Continuité d'Activité (PCA). Face à un risque de limitation en approvisionnement électrique (blackout, contingentement ou délestage), les communes doivent être prêtes à faire face à leurs responsabilités définies par le cadre légal en vigueur. Face à l'ampleur de la tâche, un travail centralisé et coordonné entre l'Antenne, la RWO et la FCV semblait faire sens. Cette approche a également été coordonnée avec la chancellerie d'état et le service de la sécurité civile et militaire (SSCM). Après un travail d'envergure en collaboration étroite avec la HES-SO Valais Wallis, l'Antenne a été en mesure de remettre aux communes, en septembre 2023, divers documents opérationnels pour limiter le risque encouru face à une pénurie d'énergie. Ce risque n'est pas inhérent à la situation géopolitique du moment, mais reste permanent en raison d'aléas naturels ou



humains (tremblement de terre, désynchronisation du réseau européen, cyberattaque, pénurie de matières premières, etc.). En conséquence, des outils de travail spécifiques ont été remis aux communes. Ceux-ci incluent un rappel de l'utilité d'un PCA, d'un avis de droit sur les responsabilités communales, des outils de communication tout-public et, surtout, de 34 fiches spécifiques pour assurer la continuité des activités identifiées comme «communes» à une majorité d'autorités publiques (alimentation en eau potable, continuité de l'activité informatique, gestion des flux touristiques, sécurité, médical, etc.). Les communes sont ensuite libres d'utiliser ces documents pour les adapter à leur niveau de préparation souhaité. L'ensemble de ce travail a pu être présenté en septembre 2023 lors d'une soirée destinée aux communes et organisée par le SSCM.

Fondation Carbon Free Valais

Avec la **Vision 2060 du Conseil d'État**, le Valais poursuit des objectifs climatiques ambitieux pour 2035. Les entreprises valaisannes y adhèrent sans réserve, avec le soutien des communes. Pour les concrétiser, elles ont créé la **Fondation Carbon Free Valais**, dont les buts sont de valoriser les sociétés soucieuses de leur empreinte écologique et de redistribuer les fonds récoltés dans des projets locaux de réduction d'émission de CO₂. Réunis autour de la Chambre valaisanne de commerce et d'industrie (**CCI**), les membres fondateurs comprennent: la Fédération des Banques Raiffeisen du Valais romand, la Banque Cantonale du Valais, FMV SA, OIKEN SA et l'Antenne Région Valais romand.

Concrètement, la Fondation décernera un label GO CARBON FREE aux entreprises qui s'engagent à réduire leur empreinte carbone par des mesures spécifiques. Le label, valable une année, pourra être attribué à des produits, des services, des processus, des manifestations ou une entreprise dans sa globalité. Le label sera attribué sur la base d'un bilan carbone que l'entreprise aura réalisé.

Les entreprises labellisées verseront 20 francs par tonne de CO₂ émise dans un fond qui servira à financer des projets de développement durable réalisés en Valais. De cette boucle naîtra une communauté, constituée des entreprises labellisées, des porteurs de projets et des différentes parties prenantes. Elle sera animée par la Fondation, qui organisera des séminaires, des conférences et des formations sur les problématiques environnementales, énergétiques et climatiques.

Ce cercle vertueux bénéficiera à toutes les parties prenantes. Les entreprises valaisannes disposeront d'un outil flexible et efficace pour suivre et réduire leurs émissions, et anticiper l'entrée en vigueur de la future



loi fédérale sur le CO₂. Les porteurs de projet ne pouvant pas bénéficier d'aides existantes trouveront dans le fonds une nouvelle possibilité de financement.

La collectivité pourra constater les effets concrets des compensations dans des projets concentrés en Valais, et non plus dispersés à l'étranger, avec pour effet d'accélérer la réalisation des objectifs 2035 de la Vision énergétique cantonale.

En 2023, des faiblesses structurelles d'organisation et de conception ont été identifiées. La Fondation a fait face à un phénomène économique dans lequel il y a une forte dépendance de l'exportation de ressources naturelles, ce qui peut entraîner une série de conséquences économiques négatives (situation de trappe de ressources). Cette dépendance peut stagner ou même réduire le développement économique pour plusieurs raisons. Une stratégie de consolidation du label a été lancée. Un groupe de travail composé de spécialistes a été mis en place.

valais4you – Vivre et Travailler en Valais

Dans un contexte de pénurie de professionnels spécialisés, ce programme est un moyen de promouvoir le canton du Valais comme lieu de vie et de travail idéal. Grâce à une collaboration étroite entre les acteurs privés et les collectivités, il s'agit de contribuer au recrutement et à l'intégration des employés spécialisés et de leurs proches.

Le Valais connaît une importante croissance économique. Contrecoup de ce dynamisme, la demande en spécialistes augmente. L'industrie, le commerce et les transports, mais aussi le domaine de la santé, de la recherche et les prestataires de services sont particulièrement touchés par ce manque de main-d'œuvre. Le programme **valais4you** soutient le recrutement et encourage les échanges d'expérience, grâce à la mise en œuvre de mesures dans des domaines tels que la garde d'enfants, la recherche de logements, l'information, le marketing régional ou l'intégration. Initiée dans le Haut-Valais en 2018, cette dynamique proactive se mesure et porte ses fruits.

Souhaité par le service cantonal de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI), ce projet est devenu un programme d'envergure cantonale, nommé «valais4you», intégrant la partie francophone du canton, sous l'égide de l'Antenne Région Valais romand.



Dans une volonté unificatrice, les acteurs privés collaborent étroitement avec les acteurs publics afin de faciliter l'accompagnement de ce nouveau personnel et de leurs proches, de favoriser leur intégration, mais aussi de les retenir et leur proposer des perspectives d'évolution.

En 2023, une sélection des plus grands employeurs du Valais romand avec les **promotions économiques** des villes de Sierre, Sion, Martigny et Monthey se sont régulièrement rencontrés afin d'échanger leurs expériences, de rencontrer les services cantonaux concernés par les démarches administratives et d'explorer les problématiques communes. En parallèle, en mai, les 59 communes du Valais romand ont été intégrées à la démarche avec une première séance d'information. En août, une plateforme d'échange a été créée avec les associations faïtières et professionnelles afin de partager les réflexions. Début 2024, une nouvelle étape est franchie dans le Valais romand avec la coopération de huit de ses plus grands employeurs au travers d'une convention, soit: BCVs, CIMO SA, Constellium SA, Debiopharm R&M SA, EFPL Valais Wallis, Eversys SA, HES-SO Valais-Wallis et l'Idiap Research Institute.



Afin de s'assurer de la mise en adéquation des mesures régionales avec celles du Canton, tous les mois, le service de l'économie, du tourisme et de l'innovation (SETI) réunit les antennes, le service du commerce, de l'industrie et du travail (SICT) et Valais/Wallis Promotion (VWP).

Grâce au programme valais4you, les collectivités publiques et les acteurs privés parlent désormais d'une seule voix pour promouvoir et faire de l'ensemble du Valais, LE lieu de vie, de loisirs, et de travail idéal.



Conférences des présidents

Les préfets convoquent régulièrement les présidentes et présidents de communes de leur district respectif afin de faire le point sur les différents dossiers communaux ou régionaux en cours. Par ces conférences, ils leur donnent également l'opportunité d'échanger sur leurs projets et leurs défis ainsi que de prendre des positions conjointes sur divers sujets. De plus, le préfet présente l'avancée de projets ou travaux au niveau du district ou du Canton.

Les préfets et vice-préfets assurent la coordination entre les communes de leur district respectif et le Canton. L'Antenne leur apporte un soutien dans l'accomplissement de diverses tâches (soutien à la coordination de dossiers d'envergure, secrétariats divers, etc.) et joue un rôle de passeur d'expériences.

Promotion économique Valais

En tant que partenaire de **Promotion économique Valais** , l'Antenne assure le guichet d'entreprises afin d'orienter les entreprises dites traditionnelles et futures entreprises dans leurs démarches administratives, recherches de financement et recherches de contact. **En 2023, l'Antenne a soutenu dix-sept entreprises.**

Afin de promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité entrepreneuriale en Valais, le **Prix Créateurs BCVs**  est organisé conjointement par Promotion économique Valais et la Banque Cantonale du Valais. L'Antenne est membre du jury de sélection des candidats.



Secrétariats d'importance régionale

L'Antenne assure un support administratif et/ou financier de plusieurs secrétariats tels que :

I l'Association forestière du Bas-Valais

II l'Association forestière du Valais central

III la Conférence des présidents du District de Monthey

IV la Conférence des présidents du District de Saint-Maurice

V la Conférence des présidents du District de Martigny

VI la Conférence des présidents du District d'Entremont

la Commission régionale des soins de longue durée Monthey/
VII Saint-Maurice

la Commission régionale des soins de longue durée Sion/Hérens/
VIII Conthey

IX le soutien administratif au projet MYénergie du District de Martigny

X le soutien administratif à la Préfecture du District de Martigny

Activités de communication

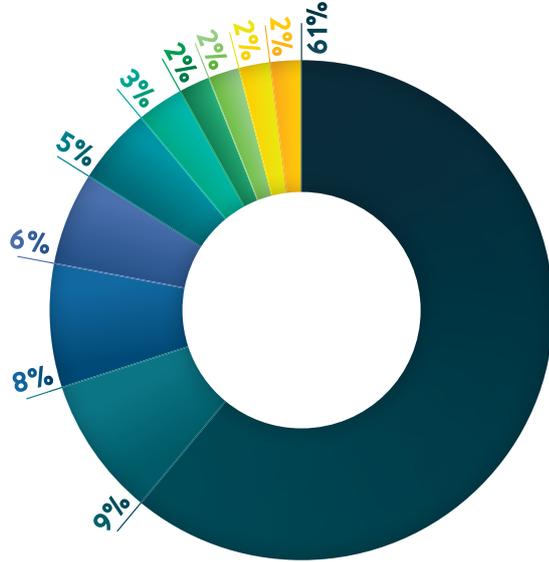
Les actions de communication se développent avec pour objectifs d'améliorer la visibilité de nos activités, de valoriser les réalisations et ainsi d'augmenter notre notoriété auprès de nos membres et partenaires. Pour ce faire, notre site internet www.regionvalaisromand.ch  est régulièrement enrichi et actualisé de même que nos pages de réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn).





Top 10 des pages consultées, 2023:

Page d'accueil	61%
Équipe	9%
Aides financières	8%
Qui sommes-nous ?	6%
Projets et dossiers	5%
Extranet - login	3%
Page d'accueil	2%
Comité	2%
Formulaire de candidature	2%
Emploi	2%



Une dizaine de formations et de séances d'information ont été organisées à l'intention des administrations communales, pour les équipes opérationnelles notamment.

Huit communiqués ont été transmis aux médias, pour informer le grand public. L'Antenne a été valorisée à de multiples reprises auprès des médias valaisans (Le Nouvelliste, Rhône FM, Radio Chablais, Canal 9) et des médias locaux.

Veille stratégique

Les collectivités publiques peinent à rester à jour sur les changements législatifs, mais aussi sur les nouvelles formes de gestion et d'organisation. Pourtant, ces futurs développements peuvent les concerner à moyen ou long terme. L'Antenne assume cette responsabilité de sentinelle stratégique en tant que centre de développement régional. Elle est attentive à la capitalisation des connaissances développées, ainsi qu'à la diffusion des connaissances à l'échelle locale et régionale.



Veille médiatique

Depuis 2023, chaque deux semaines, une newsletter centralisant l'actualité médiatique est transmise à tous les élus communaux. Cette veille se concentre sur nos quatre axes d'action et a pour vocation d'alléger les boîtes de réception emails. Depuis l'automne 2023, il est aussi possible de signifier sa satisfaction et celle-ci s'est montrée en moyenne à 75% positive.

Veille légale

Depuis le 1^{er} décembre 2023, nous diffusons également une veille légale et réglementaire mensuelle qui permet aux communes de rester informées sur les changements législatifs fédéraux et cantonaux qui les concernent spécifiquement, y compris sur les jurisprudences.





COMPTES 2023

L'Antenne a bouclé son exercice 2023 avec une perte maîtrisée* de CHF 149'740.–, après dissolution d'une réserve à hauteur de CHF 71'485.–. Les revenus sont de CHF 2'223'388.– tandis que les charges se montent à CHF 2'373'128.–. Le bilan affiche des totaux égaux de CHF 7'181'271.–.

*Depuis 2020, l'Antenne a passablement investi dans des développements concrets, notamment pour des plateformes informatiques d'aides et de soutien aux décisions au moyen de ses disponibilités budgétaires annuelles (CHF 442'000.– déjà décidés). Depuis la stratégie 2022-25, l'augmentation en termes de ressources humaines est mesurée dans le sens où l'augmentation de la charge salariale (salaires et charges sociales) correspond aux développements de mandats :

2022: salaires 106 % / revenus 108 %

2023: salaires 126 % / revenus 130 %

2024: salaires 109 % / revenus 107 %

Une présentation des comptes détaillée sera effectuée en assemblée générale. Tous les membres peuvent consulter les documents utiles sur rendez-vous. Le rapport de l'organe de révision est aussi disponible.

Selon l'article 7 des statuts de l'Antenne, il appartient à l'assemblée générale d'approuver les comptes après avoir reçu toutes les explications et réponses aux éventuelles questions.

Rapport de révision

La Fiduciaire Nofival SA à Martigny a révisé les comptes 2023 adoptés par le comité de l'Antenne en séance du 2 mai 2024. Sur la base d'un examen succinct, il n'a pas été relevé de faits qui laissent penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts. Les comptes 2023 sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale.



Assemblées générales

L'Assemblée générale de printemps s'est déroulée le 15 juin 2023 à Saint-Maurice, à l'Aula de la Tuilerie. Cette réunion a rassemblé plus de soixante décideurs, marquant un moment clé de collaboration et de partage. Outre l'approbation des comptes 2022, ce fut l'occasion d'aborder dans le cadre de la Task force «Énergie», les éléments de «Plan continuité de l'activité (PCA) et infrastructures critiques. Le Dr Stéphane Genoud, Professeur en management de l'énergie HES-SO Valais-Wallis en a exposé les points principaux.



Assemblée générale du 15 juin 2023 à Saint-Maurice

Notre deuxième assemblée, initialement prévue le jeudi 7 décembre 2023, s'est tenue le 8 février 2024 à Mase. Plus de septante participants ont bénéficié d'une plateforme unique pour aborder des thématiques telles que la digitalisation, la gestion des risques, et la pénurie de professionnels spécialisés, des enjeux majeurs dans notre contexte actuel. Ce fut aussi l'occasion de découvrir les activités du Centre de recherche sur l'environnement alpin (CREALP), notamment sur les projets de gestion de l'eau.



Assemblée générale du 8 février 2024 à Mase

Ces événements ont permis un échange riche et constructif, où chacun a pu partager ses problématiques, mais aussi ses solutions et bonnes pratiques. Ces moments d'échanges sont essentiels pour avancer ensemble, s'inspirer mutuellement et trouver des réponses concrètes aux défis que nous rencontrons.

Nous tenons à remercier tous les participants pour leur contribution active et leurs apports précieux.

Votre engagement est le moteur de notre réussite collective!



REMERCIEMENTS

Pour conclure ce rapport, le comité et l'équipe opérationnelle tiennent à remercier chaleureusement les communes, les services cantonaux, ainsi que tous nos partenaires et interlocuteurs pour la qualité des relations que nous entretenons et l'attention portée à nos initiatives. Ce soutien est essentiel à la réussite de nos actions et nous sommes reconnaissants de pouvoir compter sur une collaboration aussi fructueuse avec l'Antenne Région Valais romand.

Philippe Varone
Président

Grégory Carron
Directeur



Les partenaires de Promotion économique Valais

Service de l'économie, du tourisme et de l'innovation
www.vs.ch/web/seti



Cimark SA
www.cimark.ch



Centre de Cautionnement et de Financement SA
www.ccf-valais.ch



Antenne Région Valais romand
www.regionvalaisromand.ch



Regions- und Wirtschaftszentrum Oberwallis AG
www.rw-oberwallis.ch



Valais/Wallis Promotion
www.valais.ch





Antenne Région Valais romand
Rue du Léman 19
CH-1920 Martigny

+41 27 720 60 16

info@regionvalaisromand.ch
www.regionvalaisromand.ch

